# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINTQUENTINOIS

**OBJET** 

POLITIQUE DE LA VILLE - Approbation du Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2020-2022.

> Rapporteur : Mme la Présidente

Date de convocation : 11/02/21

Date d'affichage : 11/02/21

Nombre de Conseillers en exercice : 76

Quorum: 26

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 75

Nombre de Conseillers votants : 75

#### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

#### **DES DELIBERATIONS**

Séance du 17 février 2021 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 Rouvroy.

Sont présent(e)s:

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCO, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Frédéric MAUDENS, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Elie BOUTROY, M. Ghislain HENRION, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Sylvie ROBERT, M. Frédéric ALLIOT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Lise LARGILLIERE, M. Bernard DELAIRE, M. Philippe CARAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.

Mme Chantal ZIMMERMANN suppléante de M. Fabien BLONDEL, M. Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Emmanuel BRICOUT suppléant de M. Damien NICOLAS, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Philippe LEMOINE représenté(e) par M. Alain RACHESBOEUF, Mme Béatrice BERTEAUX représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD.

Absent(e)(s):

M. Xavier BERTRAND.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Le Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) qui a été signé pour la période 2015-2020, par les communes formant la zone de Police de Saint-Quentin (Saint-Quentin, Gauchy, Harly, Neuville-Saint-Amand, Rouvroy), s'inscrit dans le prolongement du Contrat de ville qui a été rénové et prolongé jusqu'en 2022.

Le CISPD 2020-2022 a été repensé à l'échelle des 39 communes de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et élaboré avec le concours des partenaires institutionnels, associatifs et le groupe de travail « élus » CISPD, sur la base d'un diagnostic partagé, en tenant compte des nouvelles priorités d'actions des différents partenaires pour aboutir à la définition des axes prioritaires et à un projet de gouvernance qui correspondent aux problématiques actuelles de sécurité et de prévention de la délinquance.

Il se décline autour de 4 programmes d'actions :

- 1. Le programme d'actions pour les publics exposés à la délinquance,
- 2. Le programme d'actions pour la protection des victimes, la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes,
- 3. Le programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique et en matière de sécurité routière,
- 4. Le programme d'actions pour la police des campagnes et de l'environnement.

#### La gouvernance comprend :

- une assemblée plénière qui valide les priorités stratégiques proposées par la formation restreinte et évalue l'action globale,
- une assemblée restreinte qui suit l'évolution de la situation en matière de prévention de la délinquance et de sécurité et pilote la stratégie territoriale,
- les Groupements de Partenariat Opérationnel (GPO) pour la zone Police et les comités territoriaux pour la zone Gendarmerie, qui se réunissent autour des problèmes de sécurité identifiés sur le territoire.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- 1°) d'autoriser Madame la Présidente à signer le nouveau Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2020-2022 ;
- 2°) d'autoriser Madame la Présidente à solliciter toutes subventions correspondantes ;
- 3°) d'autoriser Madame la Présidente à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre de l'exécution du Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2020-2022 ainsi qu'à accomplir toutes formalités.

#### **DELIBERATION**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 73 voix pour et 1 voix contre et 1 absention adopte le rapport présenté.

A voté contre (par vote présent ou par pouvoir): Olivier TOURNAY

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir): Julien CALON

Pour extrait conforme,

Frédérique MACAREZ Présidente de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20210217-52328-DE-1-1

#### Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19 février 2021

Publication : 19 février 2021 Pour l'"Autorité Compétente"

par délégation

# Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de l'Agglomération du Saint-Quentinois 2020-2022



#### Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Le Maire de Gauchy

### Entre: Le Préfet de l'Aisne Le Procureur de la République près du Tribunal de Grande Instance de Saint-Quentin Le Commissaire de Police, Chef de la circonscription de sécurité publique de Saint-Quentin Le Colonel, Commandant le groupement de Gendarmerie départementale de l'Aisne D'une part, Et Pour la Présidente de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, le Vice-président en charge de la politique de la ville, de la prévention de la récidive Le Maire d'Annois Le Maire d'Artemps Le Maire d'Aubigny-Aux-Kaines Le Maire de Bray-Saint-Christophe Le Maire de Castres Le Maire de Clastres Le Maire de Contescourt Le Maire de Cugny Le Maire de Dallon Le Maire de Dury Le Maire d'Essigny-le-Petit Le Maire de Fayet Le Maire de Fieulaine Le Maire de Flavy-le-Martel Le Maire de Fonsomme Le Maire de Fontaine-lès-Clercs Le Maire de Fontaine-Notre-Dame

Le Maire de Grugies Le Maire d'Happencourt Le Maire d'Harly Le Maire d'Homblières Le Maire de Jussy Le Maire de Lesdins Le Maire de Marcy Le Maire de Mesnil-Saint-Laurent Le Maire de Montescourt-Lizerolles Le Maire de Morcourt Le Maire de Neuville-Saint-Amand Le Maire d'Ollezy Le Maire d'Omissy Le Maire de Remaucourt Le Maire de Rouvroy Le Maire de Saint-Quentin Le Maire de Saint-Simon Le Maire de Seraucourt-le-Grand Le Maire de Sommette-Eaucourt

Le Maire de Tugny-et-Pont

Le Maire de Villers-Saint-Christophe

D'autre part.

#### **PREAMBULE**

#### > Le contexte

Un Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) a été signé pour la période 2015-2020 par les communes formant la zone police de Saint-Quentin: Harly, Neuville-Saint-Amand, Gauchy, Rouvroy et Saint-Quentin. Le CISPD s'inscrit dans le prolongement du Contrat de Ville signé pour la période 2015-2020 et prolongé jusqu'en 2022.

Il doit au même titre que le Contrat de Ville faire l'objet d'une rénovation, se fixer un nouveau cadre de référence, afin de définir de nouvelles priorités d'actions des différents partenaires qui correspondent aux problématiques actuelles de sécurité et de prévention de la délinquance.

Pour donner suite à la fusion de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin avec la Communauté de communes du Canton de Saint-Simon au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la politique de prévention et de sécurité a été repensée à l'échelle des 39 communes de l'Agglomération du Saint-Quentinois.

#### > Les axes prioritaires de l'Etat

La prévention de la délinquance constitue un pan essentiel de la politique destinée à mieux protéger les Français et à garantir leur liberté, la nouvelle stratégie nationale de prévention de la délinquance (2020/2024) propose 40 mesures pour dynamiser cette politique de prévention, articulées autour de 4 objectifs :

- La prévention de la délinquance des plus jeunes avant l'âge de 12 ans,
- La protection, le plus en amont possible, des personnes vulnérables,
- Une implication plus forte de la population et de la société civile dans la prévention de la délinquance et la production de tranquillité publique,
- Une gouvernance rénovée par une adaptation à chaque territoire et une coordination entre les différents acteurs.

Par ailleurs, le Plan National de Prévention de la Radicalisation présenté le 23 février 2018 par le 1<sup>er</sup> Ministre a fait l'objet d'un bilan, le 11 avril 2019, lors du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation.

Ce plan comprend 60 mesures, pour réorienter la politique de prévention suivant 5 axes :

- 1. Prémunir les esprits face à la radicalisation,
- 2. Compléter le maillage détection / prévention,
- 3. Comprendre et anticiper l'évolution de la radicalisation,
- 4. Professionnaliser les acteurs locaux et évaluer les pratiques,
- 5. Adapter le désengagement.

Des perspectives se dessinant autour de 4 axes :

#### 1. Intensifier le travail de prévention et de désengagement de la radicalisation en prison

Finaliser l'évaluation des détenus pour terrorisme et accélérer celle des détenus de droit commun suivis au titre de la radicalisation, y compris les femmes, avant un placement qui tienne compte de leur niveau de dangerosité, et un suivi en santé mentale renforcé.

Poursuivre les actions de formation des personnels pénitentiaires, en intégrant notamment la connaissance du socle de l'idéologie salafiste djihadiste, les différents profils des personnes détenues concernées par la radicalisation et les différents niveaux d'imprégnation idéologique ainsi que la géopolitique.

#### 2. Intégrer la prévention de la radicalisation dans la prévention de la délinquance

Traiter aussi en amont des jeunes délinquants susceptibles d'évoluer vers la radicalisation avec des mesures ciblées :

- Mobilisation du partenariat local, au sein des dispositifs de prévention de la délinquance, avec des capacités d'interventions préventives plus précoces et tournées vers les formes nouvelles de délinquance (ex : cyber harcèlement, racket, chantage, développement de l'esprit critique, éducation aux médias), par des actions visant l'usage raisonné et maîtrisé de l'espace numérique chez les jeunes ; renforcement de la prise en charge en santé mentale par des psychiatres coordonnateurs dans les ARS ;
- En lien avec la future Stratégie nationale protection de l'enfance, activer les mesures de soutien à la parentalité pour impliquer la cellule familiale dans la démarche de prévention, et plus en amont encore, une articulation avec des chantiers qui concourent à notre cohésion sociale.

#### 3. Intégrer la prévention de la radicalisation dans la prévention de la pauvreté

Renforcer le maillage social, dans des quartiers exposés à la fois à la pauvreté et à la radicalisation, avec l'apport de 40 postes d'éducateurs de rue dans le cadre de la mise en œuvre du Plan pauvreté de septembre 2018.

## 4. Intégrer la prévention de la radicalisation dans le développement du Service National Universel (SNU) Le développement du SNU intégrera des contenus et intervenants du récit républicain dès la phase pilote de juin mais aussi la possibilité d'effectuer des missions d'intérêt général auprès des grands réseaux du travail social impliqués dans la prévention de la radicalisation.

Le Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (SG-CIPDR) veille à la cohérence et à la mise en œuvre des orientations déterminées par la stratégie nationale dans le cadre d'une démarche globale et partenariale

- Les axes prioritaires du Conseil départemental enrichissent la programmation nationale par deux autres programmes d'actions :
  - La lutte contre les conduites addictives,
  - L'insécurité routière.
- > Sur le plan intercommunal, les éléments de diagnostic issus notamment de la démarche du projet de territoire révèlent en plus des thématiques prioritaires inscrites dans la stratégie nationale et départementale, d'autres enjeux pour la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois :

- En matière de police des campagnes et de l'environnement (dépôts sauvages, ...),
- En matière de police de la circulation et du stationnement (stationnement sauvage, vitesse excessive...),
- De protection des biens et des personnes (cambriolages, ...).

Le CISPD de l'Agglomération du Saint-Quentinois est fondé sur un diagnostic de sécurité basé sur les données des partenaires (I). Il présente les acteurs qui œuvrent dans le domaine de la sécurité et de la prévention de la délinquance (II). Le CISPD définit les modalités de gouvernance de la politique de sécurité (III) et prévoit un programme précis d'actions (IV).

#### I. Le diagnostic de sécurité : les données des partenaires

#### A. Les données de la Police nationale

Crée en 2018, le dispositif de « La Sécurité du Quotidien » (SQ), permet à la Police nationale de viser la résolution concrète des problèmes de sécurité de la population et l'élaboration des réponses sur mesure.

Cette méthode d'action a également pour objectif de :

- Renforcer les relations entre la police et la population,
- Mettre en place un travail partenarial et transversal dans une logique de résolution de problème.

Au sein du dispositif de « La Sécurité du Quotidien » (SQ), les Groupes de Partenariat Opérationnel (GPO) organisent des réunions de travail mensuels avec tous les acteurs concernés (Sous-préfecture, mairies, Parquet, polices municipales, Brigade Intercommunale de l'Environnement (BIE), médiation municipale, Education nationale, bailleurs sociaux...), sur la base d'un diagnostic partagé.

En 2019, la Police nationale a enregistré :

- 4 489 faits constatés (contre 4 252 en 2018) ; 1 666 faits élucidés (contre 1 497 en 2018) soit un taux d'élucidation de 37,11% et 58 mineurs mis en cause.

#### Dont:

- 66 vols avec violences (contre 53 en 2018),
- 466 vols avec effractions (contre 423 en 2018),
- 115 vols d'automobiles (contre 155 en 2018),
- 589 vols à la roulotte (contre 635 en 2018),
- 38 vols de deux roues (contre 19 en 2018),
- 485 dégradations (contre 410 en 2018),
- 826 atteintes volontaires à l'intégrité physique (contre 784 en 2018),
- 2 601 atteintes aux biens (contre 2 483 en 2018).

#### B. Les données de la Gendarmerie nationale

En 2019, la Gendarmerie nationale a constaté 579 faits sur les 34 communes de l'Agglomération du Saint-Quentinois, couvertes par cette zone, dont :

- 70 faits d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (contre 81 en 2018),
- 343 faits d'atteintes aux biens (contre 407 en 2018) avec un taux d'élucidation de 34 % (contre 20 % en 2018),
- Pas de vol avec violence (contre 4 en 2018),
- 94 cambriolages (contre 128 en 2018),
- 4 vols par ruse (contre 1 en 2018),
- 71 vols liés aux véhicules ou aux deux roues y compris les vols à la roulotte (contre 89 en 2018),
- 34 dégradations (contre 30 en 2018),
- 21 trafics, usage et revente de stupéfiants (contre 18 en 2018).

Dans le même temps, la Gendarmerie nationale a procédé à 290 interpellations.

Grâce à la coordination entre les référents scolaires de la « Police nationale », les référents « Gendarmerie nationale » et les établissements scolaires, 7 conflits ont été résolus et 15 actions de prévention ont été réalisées.

Par ailleurs, la Gendarmerie nationale dispose de 2 assistantes sociales pouvant intervenir sur l'ensemble des brigades du département.

#### C. Les données des services municipaux de la Ville de Saint-Quentin

1. Les données de la direction de la Sécurité et de la Tranquillité Publique : évolution de la délinquance

La Ville de Saint-Quentin s'est dotée d'un dispositif de vidéo-protection à partir de 2008 et d'un Centre de Supervision Urbaine depuis mars 2010. Aujourd'hui, 139 caméras sont installées sur le territoire communal, tant pour sécuriser la voie publique (88 caméras) que les bâtiments municipaux ou leurs emprises (51 caméras). Neuf opérateurs de vidéo-protection assurent le visionnage en direct des caméras du dispositif sur les créneaux suivants : du lundi au jeudi de 8h à minuit – vendredi et samedi de 8h à 2h – dimanche de 15h à 23h).

Le maillage des caméras permet d'effectuer des interpellations en flagrant délit. De plus, l'augmentation du nombre de réquisitions judiciaires (89 en 2016 contre 129 en 2019), démontre l'intérêt des services enquêteurs et de l'autorité judiciaire pour la vidéo-protection.

Grâce aux signalements en direct du Centre de Supervision Urbaine, 102 personnes ont été interpellées courant 2019 et 1 010 infractions ont été constatées. Toutefois, l'impact positif de la vidéo-protection ne doit pas freiner son développement. Malgré des résultats très satisfaisants, cet outil doit encore être développé afin de continuer à réduire le sentiment d'insécurité de la population et de lutter efficacement contre la délinquance.

#### 2. Les données du service médiation sociale familiale de la Ville de Saint-Quentin

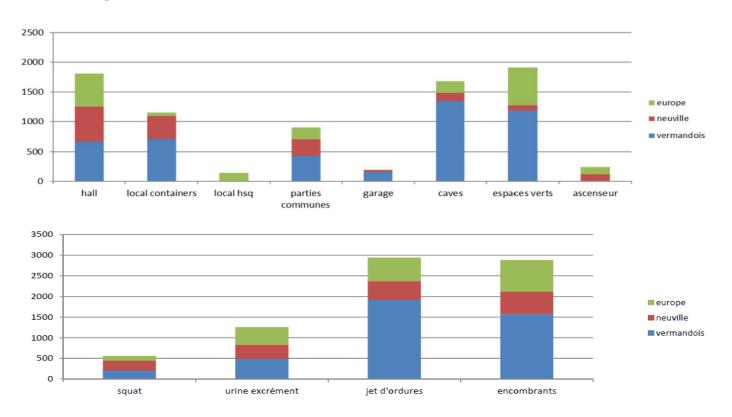
Les médiateurs permettent de réduire le sentiment d'insécurité de la population et prennent en charge les comportements à risque dans les lieux publics. Le service médiation est de plus en plus sollicité par la population, ce qui a entraîné une nette augmentation à la fois des dossiers pris en compte et des interventions. En effet, le service médiation est passé de 624 dossiers traités en 2014 à 1 272 en 2019 (7 387 dossiers ont été traités de 2009 à 2019). Les interventions des médiateurs, en matière de prévention sur la voie publique, sont en constante augmentation. Ainsi, 2 618 interventions ont été menées en 2019, dont 687 par les médiateurs de nuit affectés depuis 2014 aux missions de soirée.

#### D. Les données des bailleurs sociaux

#### 1. Partenord Habitat <sup>1</sup>

Sur le territoire Saint-Quentinois, l'organisation de Partenord Habitat se décline en deux agences situées sur les secteurs Neuville (2 526 logements), Europe (2 476 logements) et un point service sur le secteur du Vermandois.

Au titre de l'année 2019, le bailleur a recensé 8 152 actes de vandalisme ou d'incivilités dans ses différentes agences : son agence Vermandois a enregistré 4 526 actes, l'agence Neuville a enregistré 1 657 actes et l'agence Europe a enregistré 1 969 actes. Ces actes ont donné suite à 19 dépôts de plainte dont 12 sur le secteur Europe.



Lieux et objets du vandalisme, Source : Habitat Saint-Quentinois, 2019.

-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Habitat Saint-Quentinois et Partenord Habitat ont fusionné, le 1<sup>er</sup> janvier 2020

#### 2. Clésence <sup>2</sup>

L'agence Clésence de Saint-Quentin gère 4 875 logements, répartis sur différentes communes. Clésence est présente sur 3 Quartiers Prioritaires de la Ville de Saint-Quentin : Europe, Faubourg d'Isle et Vermandois. Elle est également située sur le quartier de veille des Aviateurs.

En plus de l'agence située 80 boulevard Henri Martin à Saint-Quentin, Clésence dispose de deux bureaux de proximité sur le quartier Europe et sur le quartier des Aviateurs.

Pour objectiver les résultats de la plateforme d'appels téléphoniques réservée aux locataires, un logiciel d'enregistrement et d'exploitation des faits relatifs aux troubles à la tranquillité résidentielles est en cours d'élaboration qui permettra d'obtenir des indicateurs localisés.

#### E. Les données des transports en commun

#### 1. PASTEL

La gestion du réseau des transports publics de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois est confiée au réseau PASTEL qui comptabilise près de 5 000 000 de voyages par an et possède 39 véhicules.

En 2019, 14 agressions verbales et insultes aux machinistes ont été recensées, 19 incidents dans les véhicules, 3 jets de projectiles, 6 incidents avec des automobilistes, 1 problème de décompression, 1 714 procès-verbaux dressés pour fraude, 1 agression physique contre un conducteur et 17 vitres de poteaux PASTEL ont été changées.

En raison de ces incivilités, la bonne coordination entre la Police nationale et municipale pour effectuer de nombreuses surveillances sur les diverses lignes desservies est importante.

#### II. Les acteurs de la sécurité

La sécurité est une fonction régalienne sous la direction de l'Etat (le Préfet pour la police administrative et le Procureur de la République pour la police judiciaire) exercée par la Police nationale et la Gendarmerie nationale. Les maires prennent également une part importante à la politique de sécurité car la loi leur attribue des pouvoirs de police spécifiques. Les villes de Saint-Quentin, d'Harly et de Gauchy concourent à cette mission avec leurs polices municipales et des services comme la médiation, ainsi qu'avec l'aide de partenaires agissant dans la prise en charge des victimes. La Brigade Intercommunale de l'Environnement (BIE) est composée de gardes-champêtres. Ces agents territoriaux, sont chargés de fonctions de police judiciaire, concourent à la police des campagnes et sont spécialement désignés à la Police Rurale. Placés sous l'autorité des maires, les gardes-champêtres interviennent dans le cadre de leurs pouvoirs de police et des lois spéciales.

Afin d'optimiser la politique de sécurité et de prévention, un partenariat s'organise et divers organismes agissent dans le cadre du Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> CLÉSENCE - société issue de la fusion de La Maison du CIL, Logivam et Picardie Habitat en 2018.

#### A. Les acteurs de la sécurité publique

La Gendarmerie nationale, la Police nationale, la police municipale de Saint-Quentin, la police municipale de Gauchy, la police municipale d'Harly, le service médiation sociale et familiale de la Ville de Saint-Quentin, la Brigade Intercommunale de l'Environnement et en soutien suivant des situations particulières, le Service Départemental d'Incendie et de Secours

Organisation de la police municipale de Saint-Quentin : En 1975, la Ville de Saint-Quentin a créé un service de police municipale, composant majeur de ce qui constitue aujourd'hui la Direction de la Sécurité et de la Protection des Populations composée de 77 agents. Outre la Police municipale, cette direction comprend notamment le Centre de Sécurité Urbaine (CSU), les ASVP, les médiateurs et la Maison de l'Egalité et du Droit (MED). La Police municipale est implantée en centre-ville, au 43 de la rue d'Isle. Elle y héberge le CSU et les ASVP chargés du contrôle du stationnement et de la lutte contre l'insalubrité sur la voie publique.

Organisation du service de médiation sociale et familiale de la Ville de Saint-Quentin : En 2006, pour renforcer sa présence sur le terrain, favoriser le lien social, la résolution des conflits, la Ville de Saint-Quentin a créé un service de médiation sociale et familiale composée de 10 agents. La médiation intervient de jour comme en soirée dans trois domaines d'action : la médiation de terrain (conflits d'usages d'espaces publics, actions de proximité sur le terrain, présence lors des animations ou manifestations publiques, associatives, sportives dans la ville, prévention lors de la sortie des établissements scolaires, passages réguliers sur toutes les zones sensibles), la médiation familiale (accompagnement dans la résolution des conflits), la médiation sociale (écoute, conseil et accompagnement), la médiation sociale et culturelle (soutien, accompagnement et interprétariat, faire connaître aux populations concernées les exigences et contraintes des institutions, sensibiliser les institutions aux spécificités de certains publics).

<u>Organisation de la police municipale de Gauchy</u> : La commune de Gauchy dispose d'une police municipale composée de 2 agents.

<u>Organisation de la police municipale d'Harly</u>: La commune d'Harly dispose d'une police municipale composée d'1 agent.

Organisation de Brigade Intercommunale de l'Environnement : L'Agglo du Saint-Quentinois a souhaité créer en mai 2017 sa Brigade Intercommunale de gardes-champêtres. Ses objectifs sont de préserver la qualité du cadre de vie des territoires de l'Agglo et de favoriser une meilleure cohabitation dans les espaces publics qui doivent être davantage respectés, sécurisés et accessibles à tous.

Cette brigade du quotidien, composée de 3 agents spécialement désignés à la police rurale, sont placés sont l'autorité des maires des communes. Ils assurent des patrouilles de surveillance générale et agissent en autonomie ou en coopération avec les forces de sécurité territoriales et de police spéciales.

<u>Organisation de la Gendarmerie nationale</u>: Les communes composant la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois sont réparties sur deux unités de gendarmerie.

La communauté de brigades de Bohain-en-Vermandois (22 militaires) composée des brigades de Bohain-en-Vermandois, de Fresnoy-le-Grand et du Catelet, est compétente sur les communes suivantes : Essigny-le-Petit, Fieulaine, Fonsomme, Fontaine-Notre-Dame.

La communauté de brigades de Saint-Quentin (25 militaires) composée des brigades de Saint-Quentin, de Vermand et de Saint-Simon, est compétente sur toutes les autres communes de l'Agglo à l'exception de celles situées en zone de compétence Police nationale (Saint-Quentin, Gauchy, Harly, Neuville-Saint-Amand et Rouvroy).

Ces unités peuvent également recevoir le renfort du peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie de Saint-Quentin (PSIG), composé de 15 militaires en cas de trouble à l'ordre public important et de la brigade de recherches de Saint-Quentin, composée de 7 militaires, en cas de fait judiciaire d'ampleur.

<u>Organisation de la Police nationale</u>: la Circonscription de Sécurité Publique de Saint-Quentin est composée d'un effectif total de 133 personnels actifs, administratifs, scientifiques et techniques. 96 sont des actifs (commissaire, officiers, gradés et gardiens de la paix) et 14 des adjoints de sécurité.

#### B. Les acteurs en matière d'éducation et de prévention

L'Agglomération du Saint-Quentinois, le Conseil général, les associations de parents d'élèves, l'Education nationale, le Centre Hospitalier de Saint-Quentin, l'Etablissement Public de Santé Mentale Départemental de l'Aisne, les établissements de santé, Oppelia CSAPA Horizon 02, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP), La Protection Judiciaire de la Jeunesse, l'ADSEA, le CAARUD

Dans le cadre de sa compétence sur la prévention de la délinquance, l'Agglomération du Saint-Quentinois s'est engagée depuis 2015 dans la prévention de la récidive et de la radicalisation. En s'investissant ainsi dans la création d'un dispositif d'Accompagnement Individualisé Renforcé (AIR), l'Agglomération du Saint-Quentinois a souhaité, en collaboration avec la justice, apporter des éléments de réponse et de prise en charge aux personnes récidivistes et réitérantes afin de pouvoir envisager et travailler leur insertion dans la société. Sur l'année 2019, 20 personnes ont été suivies sur le dispositif AIR. L'Agglo du Saint-Quentinois a accueilli 96 TIG (Travaux d'Intérêt Général) ce qui correspond à 6 585 heures réalisées.

#### C. Les acteurs de l'aide aux victimes

La Maison de l'Égalité et du Droit de la Ville de Saint-Quentin (MED), la chargée de mission aux droits des femmes (Direction Départementale de la Cohésion Sociale), le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles, le défenseur des droits, l'Association France Victimes 02, la Caisse d'Allocations Familiales.

La Ville de Saint-Quentin a mis en place en 1999 une Maison de l'Égalité et du Droit au sein du Palais de Fervaques. Ce service municipal est un lieu d'accueil gratuit, confidentiel, anonyme et permanent permettant d'apporter une information de proximité sur leurs droits et devoirs aux personnes ayant à faire face à des, problèmes juridiques ou administratifs. Le service s'adresse à toute personne aussi bien majeure que mineure. Ainsi, tout justiciable qui a besoin d'un accueil personnalisé, d'une écoute qualifiée, d'une orientation vers les structures adaptées ou d'une aide dans la compréhension de documents ou l'accomplissement de démarches simples peut se présenter au point d'accès au droit.

En prenant rendez-vous, les habitants de la ville peuvent également s'entretenir avec des avocats et des notaires. La Maison de l'Égalité et du Droit reçoit chaque année plus de 4 000 visites et environ 2 000 appels téléphoniques.

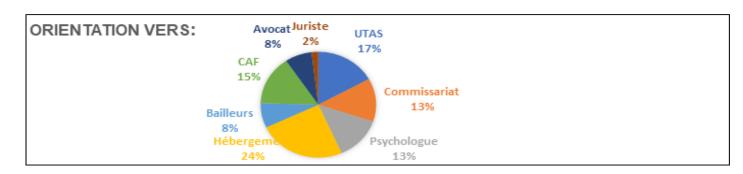
Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a mis en place, en octobre 2017, un « Accueil de jour des victimes de violences conjugales ». Ce dispositif vise à mettre à disposition des victimes une structure de proximité ouverte sans rendez-vous durant la journée pour les accueillir, les informer, les accompagner et les orienter. Ce dispositif permet notamment de préparer, d'éviter ou d'anticiper le départ du domicile pour les

victimes de violences et, le cas échéant, leurs enfants. Il permet plus de fluidité dans le parcours des victimes de violences et leur prise en charge.

Dans le cadre de l'accueil de jour, le CCAS a accompagné 37 femmes et 78 enfants sur l'année 2019, ce qui a donné lieu à 68 entretiens réalisés par l'assistante de service social.

Les objectifs opérationnels de l'accueil de jour visent à :

- Donner accès à un lieu convivial et ouvert aux victimes, sans démarche préalable,
- Donner accès aux droits en informant et orientant les femmes vers les partenaires du réseau violences conjugales de Saint-Quentin (Maison de l'Egalité et du Droit, police, psychologue du commissariat, CAF, UTAS, ...),
- Accompagner globalement et orienter les personnes victimes de violences,
- Mise en protection en cas de situation d'urgence,
- Rompre l'isolement caractéristique des situations de victimes,
- Permettre aux femmes d'élaborer un projet personnel,
- Intervenir en tant qu'acteur spécifique « violences conjugales » de Saint-Quentin.



Bilan annuel CCAS, 2019.

L'association France Victimes 02 a pour but l'accueil des victimes d'infraction pénale et assure également des permanences d'accès aux droits. Elle assure des permanences au commissariat de police, au Bureau d'aide aux Victimes lors de l'audience correctionnelles, à la Maison de l'Égalité et du Droit. Elle assure également des permanences au point d'accès au droit au sein des centres sociaux municipaux Europe et Neuville.

La Caisse d'Allocations Familiales a développé un dispositif pour la prise en charge des victimes de violences conjugales. Pour l'année 2018, sur le département de l'Aisne, ce dispositif a permis à 119 familles d'accéder dans les meilleurs délais aux prestations auxquelles elles pouvaient prétendre.

#### D. Les acteurs dans le domaine social

Le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Quentin, la Caisse d'Allocations Familiales, UTAS (Unité Territoriale d'Action Sociale), Centre Hospitalier de Saint-Quentin, la Sous-Préfecture, le Défenseur des droits, les Restos du Cœur, les associations la Croix Bleue, Accueil et Promotion, Famille Toujours ainsi que les bailleurs sociaux.

#### III. La gouvernance du Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

#### A. L'assemblée plénière du CISPD, instance de pilotage, composée de :

- la Présidente de l'Agglomération du Saint-Quentinois ;
- le Préfet ;
- le Procureur de la République ou son représentant ;
- le Vice-Président en charge de la politique de la Ville et de la prévention de la récidive ;
- le Maire-adjoint chargé de la sécurité et des solidarités de la Ville de Saint-Quentin ;
- la Sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Quentin ;
- le Président du conseil départemental ou son représentant ;
- les Maires des communes membres ou leurs représentants ;
- le directeur académique ou son représentant ;
- le Secrétaire général de la Sous-préfecture ;
- le Commissaire de Police ;
- le Commandant de la compagnie de Gendarmerie ;
- la Direction générale des services de l'Agglomération du Saint-Quentinois et de la Ville de Saint-Quentin ;
- la Direction générale adjointe Attractivité du territoire et Services aux habitants de l'Agglomération du Saint-Quentinois et de la Ville de Saint-Quentin;
- la Direction de la Sécurité et de la Protection des Populations de Saint-Quentin (DSPP) ;
- la Maison de l'Egalité et du Droit de la Ville de Saint-Quentin ;
- la Police municipale de Gauchy;
- la Police municipale d'Harly;
- le Commandant du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) ;
- la Brigade Intercommunale de l'Environnement de l'Agglomération du Saint-Quentinois ;
- la Direction de la Cohésion Communautaire de l'Agglomération du Saint-Quentinois.

La Présidente de l'Agglomération du Saint-Quentinois ou son représentant préside l'assemblée plénière.

La composition du CISPD est fixée par arrêté communautaire de la Présidente de l'Agglomération du Saint-Quentinois. Elle peut modifier cette composition selon l'évolution de la politique de sécurité et de prévention de la délinquance.

## L'Assemblée plénière valide les priorités stratégiques proposées par la formation restreinte et évalue l'action globale.

Elle se réunit une fois par an.

#### B. L'assemblée restreinte du CISPD, composée de :

- la Présidente de l'Agglomération du Saint-Quentinois ;
- le Préfet ;
- le Procureur de la République ou son représentant ;
- le Vice-Président en charge de la politique de la Ville et de la prévention de la récidive ;
- le Maire de Flavy-le-Martel, Conseiller communautaire en charge des gens du voyage ;
- le Maire de Gauchy;
- le Maire-adjoint chargé de la sécurité et des solidarités de la Ville de Saint-Quentin ;
- la Sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Quentin ;
- le Président du conseil départemental ou son représentant ;
- le Commissaire de Police;

- le Commandant de la compagnie de Gendarmerie ;
- le Secrétaire général de la Sous-préfecture ;
- la Direction générale des services de l'Agglomération du Saint-Quentinois et de la Ville de Saint-Quentin;
- la Direction générale adjointe Attractivité du territoire et Services aux habitants de l'Agglomération du Saint-Quentinois et de la Ville de Saint-Quentin ;
- la Direction de la Sécurité et de la Protection des Populations de Saint-Quentin (DSPP) ;
- la Maison de l'Egalité et du Droit de la Ville de Saint-Quentin ;
- la Brigade Intercommunale de l'Environnement de l'Agglomération du Saint-Quentinois ;
- la Direction de la Cohésion Communautaire de l'Agglomération du Saint-Quentinois.

La formation restreinte du CISPD suit l'évolution de la situation en matière de prévention de la délinquance et de sécurité sur la base des éléments transmis par les comités territoriaux. Elle pilote la stratégie territoriale et valide les orientations proposées par les comités territoriaux.

Elle se réunit tous les 3 mois à l'initiative de la Présidente de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois.

#### C. Les comités territoriaux du CISPD:

• Le Groupement de Partenariat Opérationnel (GPO) de la <u>circonscription de police</u> urbaine : Saint-Quentin, Gauchy, Harly, Neuville-Saint-Amand et Rouvroy

#### Sa composition:

- le Vice-Président en charge de la politique de la Ville et de la prévention de la récidive ;
- la Sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Quentin ;
- le Procureur de la République ou son représentant ;
- le Maire-adjoint chargé de la sécurité et des solidarités de la Ville de Saint-Quentin représentant le Maire de Saint-Quentin ;
- le Maire de Gauchy ou son représentant ;
- le Maire de Rouvroy ou son représentant ;
- le Maire d'Harly ou son représentant ;
- le Maire de Neuville-Saint-Amand ou son représentant ;
- le Secrétaire général de la Sous-préfecture ;
- le Commissaire de Police ou son représentant ;
- la Direction générale des services de l'Agglomération du Saint-Quentinois et de la Ville de Saint-Ouentin ;
- la Direction générale adjointe Attractivité du territoire et Services aux habitants de l'Agglomération du Saint-Quentinois et de la Ville de Saint-Quentin ;
- la Direction de la Sécurité et de la Protection des Populations de Saint-Quentin (DSPP) ;
- la Maison de l'Egalité et du Droit de la Ville de Saint-Quentin ;
- l'équipe de médiation sociale et familiale ;
- la Police municipale de Gauchy;
- la Police municipale d'Harly;
- le Commandant du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) ;
- Partenord Habitat;
- Clésence;
- l'OPAL;
- Transdev mobilités du Saint-Quentinois, Réseau Pastel;

- Les référents pour l'Education nationale ;
- la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ);
- l'Unité Territoriale d'action sociale de Saint-Quentin (UTAS) ;
- la Brigade Intercommunale de l'Environnement de l'Agglomération du Saint-Quentinois ;
- la Direction de la Cohésion Communautaire de l'Agglomération du Saint-Quentinois.

#### Le GPO se décompose en 2 zones :

- la zone Sud comprenant : les quartiers du Faubourg d'Isle et de Neuville pour la Ville de Saint-Quentin, Gauchy, Harly, Rouvroy et Neuville-Saint-Amand,
- la zone Nord comprenant : le Centre- Ville, Remicourt, Europe et Vermandois pour la Ville de Saint-Quentin.

#### • Le comité territorial du CISPD de la zone Gendarmerie : les 34 autres communes

#### Sa composition:

- le Vice-Président en charge de la politique de la Ville et de la prévention de la récidive ;
- la Sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Quentin ;
- le Procureur de la République ou son représentant ;
- les Maires des 34 communes de la zone Gendarmerie ou leurs représentants ;
- le Secrétaire général de la Sous-préfecture ;
- le Commandant de la compagnie de Gendarmerie;
- la Direction générale des services de l'Agglomération du Saint-Quentinois et de la Ville de Saint-Quentin ;
- la Direction générale adjointe Attractivité du territoire et Services aux habitants de l'Agglomération du Saint-Quentinois et de la Ville de Saint-Quentin ;
- le Commandant du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) ;
- la Brigade Intercommunale de l'Environnement de l'Agglomération du Saint-Quentinois ;
- le garde-champêtre de la commune de Flavy-le-Martel ;
- l'Office français de la biodiversité;
- l'OPAL;
- Clésence ;
- les référents pour l'Education nationale ;
- la Compagnie Saint-Quentinoise de Transports (CSQT);
- la Régie des Transports de l'Aisne (RTA) ;
- la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) :
- l'Unité Territoriale d'action sociale de Saint-Quentin (UTAS) ;
- la Direction de la Cohésion Communautaire de l'Agglomération du Saint-Quentinois.

#### Le comité se décompose en 2 zones :

- la zone Nord comprenant 12 communes au nord de Gauchy (Mesnil-Saint-Laurent, Homblières, Marcy, Morcourt, Omissy, Fayet, Lesdins, Remaucourt, Essigny-le-Petit, Fonsomme, Fieulaine, Fontaine-Notre-Dame).
- la zone Sud comprenant 22 communes au sud de Gauchy (Dallon, Grugies, Castres, Fontaine-les-Clercs, Contescourt, Happencourt, Seraucourt-le-Grand, Artemps, Tugny-et-Pont, Bray-Saint-Christophe, Aubigny-aux-Kaisnes, Villers-Saint-Christophe, Saint-Simon, Clastres, Jussy, Flavy-le-Martel, Montescourt-Lizerolles, Annois, Cugny, Ollezy, Sommette-Eaucourt, Dury).

Les comités territoriaux se réunissent autour des problèmes de sécurité identifiés sur les territoires pour traiter le problème de manière transversale. Toute action mise en œuvre fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation.

Ils permettent d'évoquer des évènements particuliers ou urgents.

Ils dressent le bilan annuel des actions menées en réponse aux problématiques identifiées, le bilan des actions inscrites dans le CISPD ainsi que la réalisation du diagnostic annuel de prévention de la délinquance et de sécurité.

Sa composition est complétée en fonction des problématiques et des thèmes abordés.

#### Le GPO et le comité territorial de la zone gendarmerie se réunissent tous les mois.

Le GPO se réunit à l'initiative de la Police Nationale.

Le comité territorial de la zone gendarmerie à l'initiative du Vice-président en charge de la politique de la Ville et de la prévention de la récidive.

Une charte déontologique pour l'échange d'informations sera mise en place au sein des comités territoriaux.

-----

La Direction de la cohésion communautaire est chargée d'assurer le pilotage opérationnel de la politique locale de prévention de la délinquance. Elle anime et coordonne le dispositif, au travers du pôle politique de la ville et politiques contractuelles, qui est chargé de mobiliser tous les acteurs et de les accompagner dans la mise en œuvre des priorités.

#### Le schéma de gouvernance

#### L'assemblée plénière

- Valide les priorités stratégiques proposées par la formation restreinte,
- Evalue l'action globale.

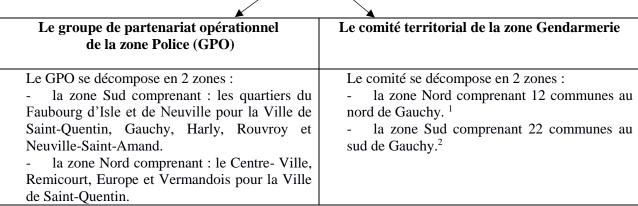
Elle se réunit une fois par an



#### L'assemblée restreinte du CISPD

- Suit l'évolution de la situation en matière de prévention de la délinquance et de sécurité,
- Pilote la stratégie territoriale
- Valide les orientations proposées par les comités territoriaux

Elle se réunit tous les 3 mois.



- Se réunissent autour des problèmes de sécurité identifiés sur les territoires
- Evoquent des évènements particuliers ou urgents
- Dressent un bilan annuel des actions et réalisent un diagnostic annuel de prévention et de sécurité

Ils se réunissent tous les mois.

<sup>1</sup> Mesnil-Saint-Laurent, Homblières, Marcy, Morcourt, Omissy, Fayet, Lesdins, Remaucourt, Essigny-le-Petit, Fonsomme, Fieulaine, Fontaine-Notre-Dame.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Dallon, Grugies, Castres, Fontaine-les-Clercs, Contescourt, Happencourt, Seraucourt-le-Grand, Artemps, Tugny-et-Pont, Bray-Saint-Christophe, Aubigny-aux-Kaisnes, Villers-Saint-Christophe, Saint-Simon, Clastres, Jussy, Flavy-le-Martel, Montescourt-Lizerolles, Annois, Cugny, Ollezy, Sommette-Eaucourt, Dury.

#### D. Le plan d'actions

Les actions mises en œuvre dans le cadre du Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance tiennent compte des éléments de diagnostic et de la redéfinition des axes prioritaires. Pour chaque action, des objectifs sont définis, un pilote est déterminé, le partenariat, le périmètre d'intervention sont précisés ainsi que les indicateurs d'évaluation. Chaque action fera l'objet d'une évaluation écrite.

#### 1. Le programme d'actions pour les publics exposés à la délinquance

- Prévenir la délinquance des mineurs.
- La coordination Police Gendarmerie établissements scolaires,
- La médiation par les pairs dans le champ scolaire,
- La prévention du décrochage scolaire à titre expérimental sur la Ville de Saint-Quentin,
- Les stages de responsabilisation pour mineurs,
- Le Conseil des Droits et Devoirs des Familles,
- L'accompagnement des Mineurs Non Accompagnés (MNA).
- La prévention en matière d'addictologie.
- Prévenir, accompagner et réprimer les conduites addictives.
- La prévention de la radicalisation.
- Etablir un plan de prévention de la radicalisation,
- Mise en place d'évènements ponctuels pour prévenir la radicalisation.
- La réparation sanction.
- Le développement du travail d'intérêt général au sein de la collectivité.
- 2. Le programme d'actions pour la protection des victimes, la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes.
  - La Maison de l'Egalité et du Droit,
  - Le réseau d'accompagnement des victimes de violences conjugales,
  - La maison d'accueil des auteurs de violences conjugales à Gauchy,
  - Renforcer la communication sur les actions menées.
- 3. Le programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique et en matière de sécurité routière.
- En matière de tranquillité publique
  - Assurer la présence des forces de l'ordre sur le territoire de l'Agglomération,
  - La résolution des conflits notamment les conflits de voisinage,
  - La lutte contre les cambriolages, les vols sur le territoire de l'Agglomération,
  - L'action de sécurisation des commerces,
  - La sensibilisation aux fraudes et aux vols par ruse,

- La lutte contre les dégradations,
- Actions d'information sur les conséquences des feux (poubelles, voitures),
- La vidéo-protection,
- La lutte contre les occupations illicites.

#### • En matière de sécurité routière

- La prévention en matière de sécurité routière,
- Le village de la sécurité sur le circuit de Clastres,
- Le plan de sécurité aux abords des établissements scolaires et des arrêts de bus scolaires,
- Les actions conjointes en matière de contrôle de vitesse sur le territoire de l'Agglomération,
- La sécurité routière aux abords du circuit automobile de Clastres,
- La Commission Locale de Sécurité Routière.
- 4. Le programme d'actions pour la police des campagnes et de l'environnement.
- La lutte contre les dépôts sauvages, la pollution,
- La lutte contre le braconnage, contre les atteintes aux espèces protégées et le non-respect de la règlementation en matière de chasse et de pêche.

#### Le programme d'actions pour les publics exposés à la délinquance

Prévenir la délinquance des mineurs.

#### Fiche action n°1

#### La coordination police - gendarmerie - établissements scolaires

**Contexte**: La violence chez les mineurs est un fait avéré en particulier dans le champ scolaire.

#### **Objectifs:**

- Réduire la violence en générale et le nombre de mis en cause des mineurs en se servant du vecteur des établissements scolaires.
- Aider les chefs d'établissement à communiquer avec la Police nationale et la Gendarmerie nationale et à développer de bonnes relations.
- Prévenir et anticiper les violences entre élèves ou avec le corps enseignant.

<u>Bénéficiaires</u>: Elèves, collégiens, lycéens et chefs d'établissements scolaires.

#### **Description du projet**:

Des référents « Police nationale » et des référents « Gendarmerie nationale » sont identifiés pour chaque établissement afin de faire remonter très rapidement les informations, devenant un interlocuteur privilégié.

Pour la Gendarmerie nationale, il y a un référent scolaire par brigade (1 pour la brigade de Saint-Quentin, 1 pour la brigade de Vermand, 1 pour la brigade de Saint-Simon et 1 pour la brigade de Bohain-en-Vermandois).

- Le référent scolaire de la brigade de Saint-Quentin s'occupe des établissements situés dans les communes de Lesdins, Homblières, Omissy, Grugies, Fayet et Morcourt.
- Le référent scolaire de la brigade de Saint-Simon s'occupe des établissements situés dans les communes de Saint-Simon, Seraucourt-le-Grand, Flavy-le-Martel et Montescourt-Lizerolles.
- Le référent scolaire de la brigade de Bohain-en-Vermandois s'occupe des établissements situés dans les communes d'Essigny-le-Petit, Fieulaine, Fonsomme ;

Pour la Police nationale : plusieurs référents sont identifiés (1 référent sûreté, 1 référent départemental et 4 référents scolaires)

Dans le cadre de la politique de prévention du quotidien, des réunions mensuelles partenariales de partage d'informations sont déjà mises en place. Un protocole de remontée et de partage d'informations (sur la température du « quartier », ce qui se passe aux abords des établissements…) est déjà existant. Le groupe de travail s'appuiera sur ces réunions et ce document pour formaliser le partenariat.

La Police nationale et la Gendarmerie nationale disposent d'intervenants spécialisés en matière de prévention (brigade de prévention de la délinquance juvénile pour la Gendarmerie, un formateur relais anti-drogue pour la Police nationale).

Des équipes mobiles de sécurité (EMS) du rectorat d'Amiens peuvent également être mobilisées lorsqu'une problématique est identifiée.

L'EMS du rectorat d'Amiens a été créée en janvier 2010. Il s'agit d'un dispositif de prévention et de lutte contre les violences en milieu scolaire.

C'est une équipe mixte et pluridisciplinaire composée de personnels expérimentés du Ministère de l'Education nationale et du Ministère de l'Intérieur. Elle est composée de 4 agents sur le département de l'Aisne, rattachés au Rectorat d'Amiens.

L'EMS de l'Aisne intervient dans tous les établissements scolaires (y compris les écoles primaires).

L'EMS intervient à la demande des chefs d'établissements qui alerte l'IA DASEN. La demande est instruite par les responsables sécurité gestion de crise ou le coordonnateur EMS puis validé par le Recteur. L'EMS intervient sous la responsabilité fonctionnelle du chef d'établissement, en étroite collaboration avec les référents Police nationale et Gendarmerie.

#### Ses missions:

- Prévenir et contribuer à l'amélioration du climat scolaire : sensibilisation aux conduites à risque, plan de prévention de la violence, enquête locale de climat scolaire, pilotage scolaire ....
- Accompagner les établissements : suivi des faits établissements, aide conseil information, assistance écoute soutien, partenariat avec la Police nationale, la Gendarmerie nationale, l'équipe de médiation sociale et familiale de la Ville de Saint-Quentin ...
- Préserver la sérénité des établissements : diagnostic de sécurité, PPMS (Plan particulier de mise en sûreté), présence dissuasive, appui en gestion de crise.

Le groupe est appelé à intervenir sur l'ensemble du département.

Le positionnement du groupe depuis Septembre 2020 à l'Espace Scolaire Condorcet sur la circonscription Saint-Quentinois s'explique par le fait que 25 % des élèves du département sont scolarisés sur la commune.

Sur le Saint-Quentinois depuis janvier 2019 :

Les trois quarts des interventions sont des actions de prévention et d'accompagnement.

Le groupe réalise régulièrement des surveillances d'entrée et de sortie d'établissements en appui de la vie scolaire.

L'EMS est peu sollicitée par les écoles primaires, l'essentiel des interventions sont réalisées dans le secondaire même si cette tendance risque d'évoluer en terme d'accompagnement pour une aide à la mise en place des PPMS.

L'EMS est autant sollicitée par les collèges que les lycées.

L'EMS met en place avec les équipes de direction (Collège et Lycée), les exercices PPMS confinement et attentat intrusion en collaboration avec le commissariat de Police de Saint-Quentin.

Des actions de prévention peuvent aussi être mises en place avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) qui disposent d'outils pour intervenir dans les établissements scolaires (à titre d'exemple, ados et déjà citoyen).

Les polices municipales proposent également des interventions. A titre d'exemple, la police municipale de Saint-Quentin intervient en milieu scolaire sur la prévention du racket, le harcèlement et les violences à l'école, les addictions. La police municipale d'Harly intervient sur le permis piéton enfant et le permis internet et la police municipale de Gauchy sur le permis piéton enfant et le permis cycliste.

L'Association Enquête de Médiation 02 (AEM 02) intervient également sur la prévention du harcèlement en milieu scolaire.

L'association Service de Contrôle Judiciaire et d'Enquêtes (SCJE) pourrait développer des missions de prévention en milieu scolaire sur le harcèlement et le cyberharcèlement.

<u>Partenaires</u>: L'Education nationale, la Police nationale, la Gendarmerie nationale, les élèves, la PJJ, les polices municipales de Saint-Quentin, Gauchy et Harly, les services de la Ville de Saint-Quentin, l'ADSEA, l'AEM 02, l'association Service de Contrôle Judiciaire et d'Enquêtes, Clésence, Partenord Habitat.

**Responsable de l'action** : La Police nationale et la Gendarmerie nationale (en fonction de la zone territoriale).

<u>Périmètre d'intervention</u> : Agglomération du Saint-Quentinois.

<u>Indicateurs d'évaluation</u>: Bilans des conflits résolus, des actions menées.

#### La médiation par les pairs dans le champ scolaire

<u>Contexte</u>: La violence chez les mineurs est un fait avéré mais en particulier dans le champ scolaire. Il existe une charte de qualité de la médiation par les pairs pour les intervenants dans les écoles, collèges et lycées mise en place par la délégation ministérielle chargée de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaires (août 2013).

#### **Objectifs**:

- Réduire la violence générale et le nombre de mis en cause mineurs en se servant du vecteur des établissements scolaires.
- Aider à mieux vivre ensemble au sein des établissements scolaires.
- Prévenir et anticiper les violences verbales et parfois physiques entre les élèves.
- Permettre une véritable éducation à la citoyenneté. La médiation par les pairs a pour objectif de permettre aux jeunes d'apprendre à devenir responsables de leur parole et de leurs actes.
- Créer de nouvelles relations entre eux et avec les adultes.

<u>Bénéficiaires</u>: Saint-Quentin (Elèves de CM1, CM2, collégiens, lycéens du lycée Henri Martin et Colard Noël), Gauchy (CM2 et collégiens), Harly (collégiens),

#### **Description du projet** :

La médiation est un moyen d'apprendre aux élèves à ne plus réagir, dans une situation de conflit, par la violence mais par le dialogue et la négociation. Près de 80 jeunes ont été formés en 2019 au sein des établissements scolaires de Saint-Quentin.

L'idée n'est pas de faire disparaître les conflits, qui peuvent être nécessaires dans un processus éducatif, mais d'apprendre à gérer ces conflits pour qu'ils deviennent constructifs.

En verbalisant leurs problèmes, les élèves acquièrent des notions de communication qui permettront la prise de conscience des difficultés rencontrées dans une relation qui dérape vers la violence.

La médiation permet de développer le concept de citoyenneté car les élèves intègrent des règles qu'ils auront eux-mêmes élaborés et qui garantissent leur liberté, voire leurs vraies limites.

Ils deviennent plus responsables et acquièrent un état d'esprit qu'ils pourront mettre en pratique dans leur vie quotidienne à l'école et dans les quartiers.

Dans le cadre du dispositif « cités éducatives », l'ensemble des élèves du 1<sup>er</sup> degré devrait être formé à la médiation par les pairs (soit 20 écoles primaires, les collèges Hanotaux et Montaigne). Un médiateur va être recruté pour intervenir spécifiquement sur le secteur des collèges Hanotaux et Montaigne.

Les adultes-relais œuvrant sur le territoire de Saint-Quentin ont également des missions de médiations.

Etablir une cartographie identifiant les différents intervenants médiateurs et adulte-relais sur l'ensemble du territoire sera réalisée.

Sur les communes de Gauchy et Harly, les polices municipales pourront mener des actions de médiation dans les établissements scolaires.

Les polices municipales qui le souhaitent, pourront faire des stages d'observation avec l'équipe de médiation de Saint-Quentin.

<u>Partenaires</u>: L'Education nationale, les parents d'élèves, les élèves, les services de la Ville de Saint-Quentin (enseignement, Réussite éducative, Urban sports tour...), les polices municipales de Saint-Quentin, Gauchy et Harly.

<u>Responsables de l'action</u>: Le service Médiation et la Police municipale pour la commune de Saint-Quentin, la Police municipale de Gauchy, la Police municipale d'Harly.

<u>Périmètre d'intervention</u>: Saint-Quentin, Gauchy, Harly.

<u>Indicateurs d'évaluation</u>: Nombre de diplômes remis, bilans des conflits résolus.

#### Fiche action n°3 (action nouvelle)

#### La prévention du décrochage scolaire à titre expérimental sur la Ville de Saint-Quentin

**Objectif** : Prévenir les situations de décrochage scolaire.

Bénéficiaires : Parents de collégiens des collèges Hanotaux, Montaigne et Jean Moulin

#### **Description du projet**:

L'équipe de médiation de la Ville de Saint-Quentin propose à titre expérimental une action pour prévenir le décrochage scolaire des collégiens des collèges Hanotaux, Montaigne et Jean Moulin.

Des médiateurs référents par secteur sont identifiés.

Dès 2 absences injustifiées, l'équipe du collège prend contact avec l'équipe de médiation. L'équipe de médiation, à son tour, contacte les parents du collégien pour faire le point sur la situation et envisager des solutions.

L'ADSEA intervient également au collège Montaigne dans le cadre d'une action « remotive scolaire ».

Partenaires: L'Education nationale, les parents d'élèves, les élèves, l'ADSEA.

Responsables de l'action : La Ville de Saint-Quentin – le service Médiation.

<u>Périmètre d'intervention</u> : Ville de Saint-Quentin.

<u>Indicateurs d'évaluation</u>: Nombre de parents rencontrés, nombre de situations ayant connu une amélioration.

#### Fiche action n°4 (action nouvelle)

#### Les stages de responsabilisation pour mineurs

#### **Objectifs**:

- Prévenir la délinquance par le rappel des notions de citoyenneté, de respect, de vivre ensemble, des valeurs de la république.
- Lutter contre le décrochage scolaire.
- Sensibiliser les jeunes à la citoyenneté par l'utilisation de supports ludiques et d'actions de mises en situation.
- Former les jeunes aux gestes de premiers secours.

**<u>Bénéficiaires</u>** : 50 jeunes de 13 à 17 ans.

#### **Description du projet**:

Le stage de responsabilisation pour les jeunes est construit autour de 2 axes :

- L'apprentissage par la dynamique de groupe et l'apport de nouveaux outils d'expression.
- L'accès aux gestes de premiers secours valorisant leur capacité à être acteurs de la citoyenneté pour eux-mêmes et au sein de leurs quartiers.

5 stages de 2 journées sont prévus au sein d'un centre social. Les jeunes sont repérés par les centres sociaux, les travailleurs sociaux, les établissements scolaires dans le cadre d'une alternative à l'exclusion d'un établissement scolaire.

**Partenaires**: L'Education nationale, les centres sociaux, les associations de quartiers, les bailleurs.

**Responsables de l'action** : Le service de Contrôle Judiciaire et d'Enquêtes.

<u>Périmètre d'intervention</u>: La Ville de Saint-Quentin (les 4 quartiers prioritaires).

<u>Indicateurs d'évaluation</u>: Nombre de stages mis en place, nombres de jeunes bénéficiaires et niveau de mobilisation, nombre d'attestations d'initiations aux premiers secours délivrées.

#### Fiche action n°5

#### Le Conseil des Droits et Devoirs des Familles

<u>Contexte</u>: L'article 9 de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance offre au maire la possibilité de créer cette instance de dialogue. Face aux difficultés de l'exercice de l'autorité parentale, le Conseil des Droits et des Devoirs des Familles créait un cadre de dialogue chargé à la fois d'écouter et de proposer des mesures d'accompagnement des familles dans l'éducation des enfants.

Objectif : Accompagner les familles ayant des difficultés à exercer leur autorité parentale

**Bénéficiaires**: Familles ayant des difficultés à exercer leur autorité parentale

#### **Description du projet**:

Le Conseil des Droits et des Devoirs des Familles, créé à Saint-Quentin par la délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 2014, a les missions suivantes :

- Examiner les situations des familles dont le maire a connaissance des difficultés
- Formuler des propositions :
  - 1) <u>Des recommandations aux parents</u> dans le but de prévenir des comportements susceptibles de mettre l'enfant en danger ou de provoquer des troubles à autrui : carences éducatives, problèmes scolaires, sorties tardives des enfants à l'école, troubles du voisinage.
  - 2) <u>Un rappel à l'ordre aux parents</u>: cette mesure s'inscrit dans une démarche civique répondant à des incivilités. Elle se distingue du rappel à la loi qui est une réponse de nature exclusivement judiciaire répondant à la commission d'un acte prévu et réprimé par la loi.

L'Education nationale mais aussi des partenaires comme les bailleurs peuvent saisir directement le CDDF.

<u>Partenaires</u>: Un représentant du Conseil Général, un représentant de l'Education nationale, un représentant des services de l'Etat, le directeur de l'EPIDE, les bailleurs sociaux Clésence et Partenord Habitat.

Responsable de l'action : La Ville de Saint-Quentin – La Maison de l'Egalité et du Droit.

<u>Indicateurs d'évaluation</u>: Un rapport annuel recensant le nombre de familles suivies, précisant le nombre de mesures prises et le suivi qualitatif des familles.

#### Fiche action n°6 (action nouvelle)

#### L'accompagnement des mineurs non accompagnés (MNA)

<u>Contexte</u>: Un mineur non accompagné (MNA) est un mineur étranger sur le territoire français sans adulte responsable et dont la situation a fait l'objet d'une évaluation par le Conseil départemental.

La protection de ces jeunes se fonde sur celle de l'enfance en danger. L'article L 221-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) prévoit que des mesures de protection doivent être prises dès lors que « la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises ».

L'isolement est lui-même constitutif de danger en application de l'article L 112-3 du CASF : « la protection de l'enfance a également pour but de prévenir les difficultés que peuvent rencontrer les mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille et d'assurer leur prise en charge ».

Les MNA bénéficient des dispositions relatives à la protection de l'enfance.

#### **Objectif**:

- Mener en urgence des mesures de protection en faveur des mineurs non accompagnés,
- Apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique,
- Pourvoir à l'ensemble des besoins des MNA confiés au Département et veiller à leur orientation scolaire et/ou professionnelle.
- Veiller à la stabilité du parcours du MNA et à l'adaptation de son statut sur le long terme : régularisation administrative (titre de séjour, autorisation de travailler, demande de nationalité française...).

**<u>Bénéficiaires</u>**: les mineurs non accompagnés (MNA)

#### **Description du projet:**

#### 2 cas :

- 1) Le MNA est évalué et orienté par une cellule nationale. Les MNA peuvent arriver de n'importe quels départements.
- 2) Le MNA est recueilli sur le territoire de la Communauté de l'Agglomération du Saint-Quentinois, par la Police Nationale, la Gendarmerie nationale, un autre partenaire institutionnel ou associatif qui l'accompagne vers l'UTAS de Saint-Quentin. Le MNA peut parfois se rendre directement à l'UTAS de Saint-Quentin. L'évaluation de la minorité et de l'isolement est faite par l'UTAS de Saint-Quentin. Si la minorité n'est pas actée, pas de prise en charge par le Conseil Départemental. La personne est orientée vers le 115. Si la minorité est actée. Le MNA est pris en charge par le Conseil Départemental.

De manière transitoire et dans l'attente d'une évaluation, un MNA peut être hébergé quelques nuitées à l'Hôtel.

Les MNA sont placés par le Conseil Départemental au sein de structures qui les accompagnent au quotidien pour assurer leur protection, leur autonomie et préparer la sortie du dispositif :

- ➤ 120 places à Saint-Quentin au sein de 3 dispositifs gérés par 3 structures :
- Le Dispositif d'Accueil de Mineurs Isolés Étrangers (DAMIE) géré par l'Etablissement Départemental Enfance et Famille (EDEF). Le siège social est situé 2 rue de la Chaussée Romaine,
- Le Dispositif d'Accompagnement des Mineurs Non-Accompagnés (DAMNA) géré par l'association AJP. Le siège social est situé au 96, Ter rue de Paris,
- Le Service d'Accueil des Mineurs Non Accompagnés (SAMNA) géré par Accueil et Promotion. Le siège social est situé au 15, boulevard Voltaire.

#### ➤ 120 places à Soissons.

Le dispositif d'accueil des MNA existe depuis 2013 sur le Département de l'Aisne. Le nombre de places d'accueil dans les structures s'est développé en fonction des besoins.

Lorsqu'un MNA atteint l'âge de la majorité, un accompagnement personnalisé peut être poursuivi avec le Service d'Accueil Familial et Institutionnel (SAFI) dans le cadre d'un Contrat Jeune Majeur (CJM). Le Conseil départemental de l'Aisne compte 3 référents de parcours jeunes pour ce dispositif.

En 2019, la proportion des MNA sur la population des enfants accueillis par les services de l'ASE du département de l'Aisne est de 13,16 %. Ils sont principalement originaires du Mali, de la Côte d'Ivoire et de Guinée.

En 2019, 264 mineurs non accompagnés sont pris en charge par le Département de l'Aisne.

<u>Partenaires</u>: Police nationale, Gendarmerie nationale, Etablissement Départemental Enfance et Famille (EDEF), Association AJP, Accueil et Promotion.

Responsable de l'action : Conseil Départemental de l'Aisne.

<u>Indicateurs d'évaluation</u>: Nombre de mineurs accompagnés sur le département de l'Aisne, évolution des mineurs non accompagnés (apprentissage de la langue, insertion scolaire, accès aux droits, insertion professionnelle...).

#### Le programme d'actions pour les publics exposés à la délinquance

La prévention en matière d'addictologie

#### Fiche action n°7

#### Prévenir, accompagner et réprimer les conduites addictives

#### **Contexte**:

En 2017 en Hauts-de France, 11,5 % des adultes de 18 à 75 ans consommaient quotidiennement de l'alcool (prévalence significativement plus élevée que la moyenne des autres régions métropolitaines) et 15 % consommaient 6 verres ou plus en une seule occasion au moins une fois par mois (comparable à la prévalence moyenne de France métropolitaine).

Parmi les jeunes de 17 ans, 83,7 % avaient déjà consommé de l'alcool au moins une fois dans leur vie, 14,3 % en consommaient 6 verres ou plus en une seule occasion au moins 3 fois par mois (prévalences significativement inférieures aux moyennes de France métropolitaine) et 7,8 % en consommaient de manière régulière (au moins 10 usages au cours du dernier mois, ce qui ne diffère pas de la moyenne de France métropolitaine).

En 2017, 22 363 passages aux urgences étaient en lien direct avec l'alcool, soit en moyenne 61 passages quotidiens ce qui représentait 1,86 % des passages aux urgences toutes causes confondues en région Hauts-de France (contre 1,38 % au niveau France entière).

Les taux d'incidence et de mortalité des cancers associés à l'alcool (lèvres-bouche-pharynx, œsophage et larynx) étaient plus élevés chez les hommes et supérieurs à la moyenne nationale.

Le taux de mortalité cumulée associée aux principales pathologies liées à la consommation d'alcool (cancers des voies aéro-digestives supérieures, cirrhose du foie, psychose alcoolique et alcoolisme) était de 22,5 pour 100000 habitants chez les femmes et de 77 chez les hommes. Ces taux étaient supérieurs à ceux des autres régions.

En 2017, la Région Hauts-de-France comptait 1,3 millions de fumeurs quotidiens âgés de 18 à 75 ans. A structure d'âge identique, la Région Hauts-de-France figurait au 2ème rang des régions où le tabagisme est le plus fréquent avec 30,5 % de fumeurs quotidiens.

Entre 2013 et 2015, chez les hommes, le taux de mortalité par cancer du poumon, cardiopathies ischémique et BPCO s'élevait pour la région Hauts-de France à 253,5 pour 100 000 habitants, taux supérieur de plus de 20 % à la moyenne nationale (200,5 pour 100 000 habitants).

Source : Le Bulletin de Santé Publique Hauts-de-France (janvier 2019 et janvier 2020)

L'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail a publié un « Rapport d'étude de toxicovigilance », en juin 2020, qui alerte sur les risques liés à l'inhalation de protoxyde d'azote (appelé aussi « gaz hilarant »). Ce gaz est employé dans le domaine médicale pour son action analgésiante mais également accessible à tous librement sur internet et dans le commerce (gaz propulseur dans les cartouches pour siphons à chantilly). L'inhalation en raison de son effet euphorisant, n'est pas sans risque, des atteintes neurologiques sévères pouvant en résulter.

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 31 décembre 2019, 66 intoxications au protoxyde d'azote ont été enregistrées par les centres anti-poison. Plus de la moitié avait entre 20 et 25 ans. Sur les 66 cas, 42 présentaient « au moins un symptôme neurologique ou neuromusculaire » (tremblements, fourmillements, contractions involontaires...). 5 personnes ont eu « des symptômes de gravité forte », dont des convulsions.

L'une des cinq personnes a présenté un arrêt cardio-respiratoire avec découverte d'une pathologie. La Région Hauts-de-France est une des régions les plus concernées avec 16 cas recensés.

Le 6 décembre 2019, l'ARS Hauts-de-France a alerté dans un communiqué sur la multiplication des cas de complications graves consécutives à la consommation détournée de protoxyde d'azote constitue une problématique majeure de santé publique dans la région, en particulier pour les jeunes adultes.

#### **Objectifs**:

- Appliquer rigoureusement la législation sur les débits de boisson et les établissements de nuit (Sous-préfet et Maires).
- Poursuivre les actions de coordination police/gendarmerie, polices municipales et brigade intercommunale de l'environnement (contrôles routiers).
- Poursuivre les actions de sensibilisation en milieu scolaire.
- Poursuivre les actions de prévention alcool, tabac
- Multiplier les actions qui permettront de prévenir les risques liés à la consommation d'alcool auprès des différents publics
- Améliorer l'information des plus jeunes et des professionnels sur les risques neurologiques liés à l'inhalation de protoxyde d'azote.

Bénéficiaires : Les usagers de la voie publique, les jeunes

#### **Description du projet** :

- **Oppelia CSAPA Horizon 02** propose un accueil, un accompagnement personnalisé pour tout public en difficulté avec l'alcool, le tabac ou toute autre addiction, ainsi que son entourage.

L'association propose un accompagnement personnalisé des personnes orientées par la justice et des personnes volontaires. Cet accompagnement vise à orienter les personnes accompagnées vers des alternatives médicales, sociales et professionnelles. Depuis début 2019, une équipe mobile en addictologie intervient au domicile ou dans le lieu d'hébergement pour du soin.

Oppelia CSAPA Horizon 02 a créé, avec ses partenaires associatifs, deux programmes de prévention des conduites addictives et d'intervention précoce afin de les mettre à disposition des écoles, des collèges, des lycées et des étudiants : Primavera et Verano.

Le programme Primavera permet le suivi d'une cohorte de jeunes sur 4 années du CM1 à la 5<sup>ème</sup>, il s'appuie sur un socle commun pédagogique et théorique pour développer les compétences psychosociales nécessaires pour prévenir les conduites à risques et addictive.

Le programme Verano permet une intervention précoce, contre les conduites addictives et est destiné aux lycéens et aux étudiants. Ce programme est dans le prolongement du programme Primavera, qui s'adresse aux élèves de primaire et du collège. Ce programme est basé sur la promotion de la santé et l'approche expérientielle. Il vise à renforcer l'estime de soi et le développement des compétences psychosociales du jeune à travers l'utilisation de son expérience et des ressources de son environnement.

L'association intervient avec la mise en œuvre d'actions de prévention contre l'addictologie et la tabacologie dans le cadre de la campagne du « Mois Sans Tabac », portée par l'association Hauts-de-France Addictions.

L'association propose aussi des formations à destination des organismes publics et privés, ces formations visent l'outillage des professionnels pour réussir la prise en charge des problématiques liées au tabagisme et à l'alcoolisme.

En intervenant au sein des Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC), l'association coproduit des dispositifs avec l'ensemble des parties prenantes (enseignants, élèves, les parents d'élèves, les conseils d'administration, les CPE, etc...), ces dispositifs constitue des réponses contextualisées selon les besoins de chaque établissement scolaire en matière de la lutte contre les conduites addictives.

- L'association Service de Contrôle Judiciaire et d'Enquêtes (SCJE) pourrait intervenir en milieu scolaire sur la prévention concernant l'usage de stupéfiants et les addictions.
- Le CAARUD intervient uniquement en direction d'un public majeur avec comme principe l'anonymat et la libre adhésion. L'association s'adresse à des personnes sujettes à des conduites addictives qui ne sont pas engagées dans une démarche de soins ou à celles dont les modes de consommation les exposent à des risques (VIH, hépatite C...). Il s'agit de prévention tertiaire. Elle vise aussi la recréation du lien social avec les personnes éloignées des institutions.

L'association intervient en milieu festif en matière de prévention et de réduction des risques. A titre d'exemples, le Kraken, Réservoir bières, Méphisto disposent du label *quality nights*. Ce label vise à réduire les risques liés aux milieux festifs (risques auditifs, consommation de produits psychotropes, retour au domicile, relations sexuelles non protégées, conflits/violence, etc.) en travaillant en collaboration avec les organisateurs d'événements, les responsables d'établissements et leur personnel sur l'amélioration du contexte de la fête par la mise à disposition de « services santé » : bouchons d'oreille, préservatifs, eau gratuite, information sur le retour à domicile, personnel formé. L'association pourrait conventionner avec d'autres établissements. Aussi, la coordination avec la Police nationale est importante.

- La Maison de l'Egalité et du Droit organise 2 journées de théâtre forum au sein du lycée Condorcet et Jean Bouin en lien avec la prévention des conduites addictives. La MED travaille avec les collèges Jean Moulin et Henri Martin (BD créée avec le soutien de l'État). Chaque année, des temps forts sont organisés.
- La Police nationale intervient sur les dangers d'internet en direction des parents.
- La Gendarmerie nationale : intervient aussi en milieu scolaire sur les dangers d'internet, dans le cadre du permis piéton...

<u>Partenaires</u>: les établissements scolaires, la sous-préfecture, la Police nationale, les polices municipales, l'Agglomération du Saint-Quentinois, la Gendarmerie nationale, le CAARUD, Oppelia CSAPA Horizon 02, l'association Service de Contrôle Judiciaire et d'Enquêtes, la Maison de l'Egalité et des Droits de la Ville de Saint-Quentin.

<u>Responsables de l'action</u>: Oppelia CSAPA Horizon 02, le CAARUD, la Police nationale, la Gendarmerie nationale, la Maison de l'Egalité et du Droit de la Ville de Saint-Quentin, l'association Service de Contrôle Judiciaire et d'Enquêtes.

<u>Périmètre d'intervention</u>: Agglomération du Saint-Quentinois.

<u>Indicateurs d'évaluation</u>: Chiffre de l'accidentologie, nombre d'actions menées en matière de prévention (scolaire, grand public).

### Le programme d'actions pour les publics exposés à la délinquance

La prévention de la radicalisation

Un plan de prévention de la radicalisation sera élaboré avec les partenaires. En effet, dans le cadre de l'avenant du Contrat de Ville, il est prévu d'établir ce plan, qui en sera une annexe, dans le cadre du CISPD. L'action ci-dessous y sera intégrée.

## Fiche action n°8 (action nouvelle)

## Mise en place d'évènements ponctuels pour prévenir la radicalisation

<u>Contexte</u>: Face à l'ampleur du phénomène de radicalisation, la Ville de Saint-Quentin a fait le choix de s'impliquer dans une démarche de prévention de la radicalisation.

**Objectif**: Prévenir la radicalisation

**Bénéficiaires** : Collégiens et lycéens

## **Description du projet**:

La Maison de l'Egalité et du Droit dispose d'outils (type exposition) et met en place des ciné-débats ou des pièces de théâtre en direction des collégiens et des lycéens sur le volet prévention de la radicalisation, à titre d'exemple avec la pièce Djihad en 2018. Un nouveau temps fort a été organisé début 2020 en direction des lycéens (pièce « Lettre à Nour »).

La PJJ a mis en place un réseau de référents laïcité et citoyenneté.

**Partenaires**: Les établissements scolaires, PJJ.

Responsable de la fiche action : Ville de Saint-Quentin – La Maison de l'Egalité et du Droit.

<u>Périmètre d'intervention</u> : Ville de Saint-Quentin.

Indicateurs d'évaluation : Nombre d'évènements mis en place.

## Le programme d'actions pour les publics exposés à la délinquance

La réparation - sanction.

### Fiche action n°9

#### Le développement du travail d'intérêt général au sein de la collectivité

<u>Contexte</u>: Le travail d'intérêt général est une peine alternative à l'emprisonnement. Il consiste en une obligation pour une personne condamnée, à exécuter des heures de travail au profit d'une association, d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public.

Une telle condamnation suppose l'accord du prévenu et de l'entité d'accueil.

Cette modalité de sanction vise à sanctionner une infraction, mais a également vocation à insérer le condamné dans la vie active.

En 2019, le nombre de placements TIG est de 96 pour un total de 6 585 heures.

**Objectif**: Renforcer la coopération avec la Justice pour un développement de l'accueil de TIG.

Bénéficiaires : Les personnes condamnées à un travail d'intérêt général

#### **Description du projet**:

Une convention entre l'Agglomération du Saint-Quentinois et la Protection Judiciaire de l'Aisne a été signée afin de mettre à disposition du Tribunal de Grande Instance de Saint-Quentin une liste de postes, au sein des services de l'Agglomération du Saint-Quentinois, de la Ville de Saint-Quentin, Gauchy, Mesnil-Saint-Laurent, Grugies, Fontaine-Notre-Dame, Homblières, Neuville Saint-Amand, Omissy, Clastres, et Dallon pour l'exécution de la peine.

Volonté d'ouverture à l'ensemble du territoire de l'Agglomération.

Le SPIP dispose de référents territoriaux du TIG. Il travaille notamment pour développer l'accueil des tigistes dans le réseau de l'économie sociale et solidaire.

Responsable de la fiche action : Le Procureur de la République.

Partenaires: Agglomération du Saint-Quentinois, PJJ.

<u>Périmètre d'intervention</u>: Agglomération du Saint-Quentinois.

<u>Indicateurs d'évaluation</u>: Chiffres sur le taux de récidives et de réitération délictuelle au regard des éléments transmis par les services du Parquet de Saint-Quentin et des services pénitentiaires d'insertion et de probation.

## Le programme d'actions pour la protection des victimes, la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes

#### Fiche action n°10

## La Maison de l'Egalité et du Droit

<u>Contexte</u>: Certains de nos concitoyens sont exposés au quotidien à des inégalités de traitement contraires aux enjeux de justice sociale et du respect des valeurs de la république. En 2019, La Maison de l'Egalité et du Droit (MED) a 20 ans.

Depuis 3 ans, la MED est labellisée point d'accès au droit.

<u>Objectif</u>: Renforcer l'accès aux droits pour tous. Soutenir l'ensemble des acteurs du territoire qui luttent contre les discriminations et pour l'égalité.

**Bénéficiaires** : Habitants de l'Agglomération du Saint-Quentinois

#### **Description du projet**:

La MED est un point d'accès et d'information au droit. Elle a une mission d'accueil, d'écoute et d'orientation via des permanences assurées par des professionnels et des associations.

#### Permanences

- Juriste du Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles de l'Aisne
- Avocat
- Notaire
- Défenseur des droits
- Associations des consommateurs (UFC-Que Choisir, UFAL)
- Service de contrôle judiciaire et d'enquêtes
- Psychologues de France Victimes 02
- Juriste de France Victimes 02
- Psychologue du Centre Delfyn Enoq
- Association Papa, Maman et Moi
- Conciliateurs de justice
- Association SOS Homophobie
- Famille Toujours
- SOHLIA
- Association d'Enquête et de médiation
- Arpès-Thémis,
- Association des Usagers des Transports Aisne Nord Oise Somme (AUTAN)

La MED organise des journées thématiques (l'autorité parentale et le secret partagé, l'égalité des chances...).

<u>Partenaires</u>: Tous les acteurs en lien avec la population, la Police nationale, les polices municipales, la gendarmerie, l'Education nationale, le médiateur, le Conseil Départemental de l'Accès au Droit dans l'Aisne.

Responsable de l'action : La Ville de Saint-Quentin.

Périmètre d'intervention : Agglomération du Saint-Quentinois.

<u>Indicateurs d'évaluation</u>: Rapport annuel sur la fréquentation de la structure.

## Le réseau d'accompagnement des victimes de violences conjugales

#### **Contexte**:

Les féminicides ne faiblissent pas. En 2019, tous les 2 ou 3 jours, une femme est tuée par son conjoint ou son ex-conjoint. C'est pourquoi, le Gouvernement, dès le lancement du premier Grenelle contre les violences conjugales le 3 septembre 2019, a annoncé 10 mesures d'urgence pour lutter contre ce fléau (mettre à l'abri les victimes de violences conjugales, les accueillir de façon irréprochable ...) suivies de 30 nouvelles mesures visant à prévenir les violences, protéger encore davantage les victimes et mettre en place un suivi et une prise en charge des auteurs de violence.

#### **Objectifs**:

- Améliorer l'accueil, la prise en charge et le suivi des victimes, développer la prévention des violences et mettre en place un accompagnement des victimes à long terme.
- Sensibiliser les professionnels pour une meilleure prise en compte de la problématique, former pour assurer une réponse de qualité.
- Sensibiliser la population sur la fréquence des violences conjugales et sur leur gravité.
- Informer les victimes sur la problématique, les droits, les démarches et les lieux de ressources.
- Articuler les différentes prises en charge (sociale, médicale, psychologique, juridique, judiciaire) pour en améliorer la qualité.
- Travailler collectivement sur des cas concrets complexes pour une prise en charge individuelle adaptée.

Bénéficiaires : Ensemble des victimes de la population de l'Agglomération du Saint-Quentinois

## **Description du projet**:

Le réseau d'accompagnement des victimes de violences conjugales permet la formation et l'information des acteurs, des échanges, met en place des groupes de travail, formalise un protocole d'accompagnement, définit des actions de sensibilisation auprès du public, notamment par des actions de terrain, auprès du public dans les lycées, dans les centres commerciaux, à l'EPIDE ou au centre hospitalier.

Le réseau met en place un programme d'actions annuel. Il s'appuie sur les actions/dispositifs existants sur le territoire :

- La présence d'une psychologue, depuis avril 2009, au sein du commissariat de Saint-Quentin qui permet de mettre à jour des situations jusqu'alors inconnues des services sociaux et de proposer aux victimes un suivi et également aux mis en cause qui le souhaitent.
- Le département de l'Aisne qui est équipé, de 10 téléphones portables d'alerte pour les femmes en Très Grand Danger (TGD).
- Les femmes (avec ou sans enfant), victimes de violences peuvent être accompagnées par le CCAS qui dispose d'une structure d'hébergement, l'Hôtel Social. Un accompagnement dans les démarches est

réalisé par un travailleur social (ouverture des différents droits, recherche d'un emploi ou d'une formation puis recherche d'un logement).

- Un « protocole départemental relatif au traitement des plaintes, mains courantes et procès-verbaux de renseignement judiciaire en matière de violences conjugales » a été signé le 5 juin 2014 pour réaffirmer la règle selon laquelle le dépôt de plainte est systématique, la main courante devenant une exception.

<u>Partenaires</u>: L'UTAS (Unité Territoriale d'Action Sociale), Centre Hospitalier de Saint-Quentin, la Sous-préfecture, le SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation), la CAF, le Défenseur des droits, Partenord Habitat, les Restos du Cœur, A.D.S.E.A (Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence), la Gendarmerie nationale, la Police nationale, les polices municipales, Clésence, France Victimes 02, la Maison de l'Egalité et du Droit, les médiateurs, le Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles, le SAFIS (Service d'Accueil Familiale et Insertion Sociale), l'EPIDE, l'Education nationale, Famille Toujours, la Protection Judiciaire de la Jeunesse, la Croix Bleue, Accueil et Promotion, la chargée de mission aux droits des femmes à la Préfecture.

Responsable de l'action : Le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Quentin.

<u>Périmètre d'intervention</u>: Agglomération du Saint-Quentinois.

<u>Indicateurs d'évaluation</u>: Etablissement du bilan annuel du réseau (actions menées, nombre de personnes sensibilisées...).

## La maison d'accueil des auteurs de violences conjugale à Gauchy

#### **Contexte**:

Aujourd'hui, les victimes de violences conjugales (essentiellement les femmes avec leurs enfants) doivent quitter le domicile, les auteurs restent, quant à eux, dans les lieux. Aussi, la commune de Gauchy a mis en place un dispositif d'accueil et d'accompagnement des auteurs de violence.

**Objectif:** Ecarter les auteurs de ces violences du domicile.

<u>Bénéficiaires</u>: Auteurs de violences conjugales

<u>Description du projet</u>: Mettre à disposition un appartement meublé afin d'y recevoir temporairement les auteurs de violences conjugales.

Les partenaires sont mobilisés pour un accompagnement spécifique, en fonction des problématiques des auteurs de violences. A titre d'exemple, l'Association Enquête et Médiation 02 peut intervenir sur l'aspect respect des règles (respect du logement). Un projet d'auto-réhabilitation du logement pourrait être mis en place.

Aussi, il convient de formaliser l'accompagnement spécifique global et transversal avec les partenaires.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, un dispositif d'hébergement pour les auteurs de violences intrafamiliales (pas uniquement conjugales) est mis en place à titre expérimental à Soissons. Il est porté par l'association ARILE. Cette action comporte deux volets : un volet hébergement et un volet accompagnement judiciaire, social... (emploi, addictions (drogues, alcool...)).

Dix places sont disponibles (8 hommes et 2 femmes). 5 hébergés depuis le 1er janvier.

<u>Partenaires</u>: Dispositif AIR, la Police nationale, les services de la justice, l'Association Enquête et Médiation 02, l'UTAS, la CAF.

**Responsable :** Le Maire-adjoint aux affaires sociales de la Ville de Gauchy.

<u>Périmètre d'intervention</u>: Gauchy, Saint-Quentin. Extension possible aux autres communes de l'Agglomération par convention.

<u>Indicateurs d'évaluation</u>: Nombre de personnes accueillies.

## Fiche action n°13 (action nouvelle)

## Renforcer la communication sur les actions menées en matière de lutte contre les violences conjugales

## **Contexte**:

Les partenaires associatifs, institutionnels soulignent la nécessité de renforcer la communication en matière de lutte contre les violences conjugales sur l'ensemble du territoire de l'agglomération du Saint-Quentinois.

**Objectif**: Renforcer la communication sur les actions menées

**Bénéficiaires** : L'ensemble de la population de l'Agglomération du Saint-Quentinois

## **Description du projet** :

- Communiquer sur les actions mises en place en matière de lutte contre les violences conjugales. Relayer les informations sur les sites internet et auprès du réseau de partenaires (site internet, journal communal, secrétaires de Mairie, réseau de bus ...).
- Mise à disposition de supports affiches, flyers existants.
- Communiquer les informations au pôle ruralité et territoire de l'Agglomération du Saint-Quentinois.
- S'appuyer sur le bus de l'Agglo pour développer la communication.

**Partenaires**: Les Maires, les associations.

Responsable de l'action : Agglomération du Saint-Quentinois – Direction de la Cohésion Communautaire.

Périmètre d'intervention : Agglomération du Saint-Quentinois.

<u>Indicateurs d'évaluation</u>: Nombre d'évènements relayés.

## Le programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique et en matière de sécurité routière.

En matière de tranquillité publique

#### Fiche action n° 14

## Assurer la présence des forces de l'ordre sur le territoire de l'Agglomération

## **Contexte:**

La présence renforcée des forces de l'ordre et les actions partenariales concertées se traduisent au travers :

- Des nouveaux horaires des services de voie publique jour et nuit (polices secours), de la Brigade Anti-Criminalité et des effectifs l'Unité Canine Légère (UCL) de la Police nationale permettent une présence accrue d'effectifs sur chaque créneau – Renfort régulier de l'Unité Départementale d'Intervention (UDI) sur le ressort de la circonscription.
- Des actions jumelées Police nationale / Polices Municipales / Brigade Intercommunale de l'Environnement (BIE) / transports en commun lors de contrôles routiers, contrôles d'identité et recherche de stupéfiants.
- De la concertation mensuelle à l'Hôtel de Police lors des Groupes de Partenariat Opérationnel dans le cadre de la Politique de Sécurité du Quotidien (regroupant les élus, les polices municipales, la médiation municipale, la BIE, les bailleurs sociaux, l'Education nationale et la société de transports en commun).
- Du protocole d'intervention Police nationale / Sapeurs-pompiers, avec élaboration de fiches spécifiques par quartiers lors des interventions particulières (violences urbaines...).
- Des missions de prévention et de surveillance du bon ordre (présence physique, vidéo-protection), de la tranquillité, de la sécurité (présence aux abords des écoles, collèges) et de la salubrité publique, des polices municipales.
- Des missions liées à l'activité de police administrative de la Gendarmerie nationale, c'est à dire la prévention les troubles à l'ordre public, par une présence dissuasive sur le terrain et par la délivrance des messages de prévention à la population. Mais aussi dans le cadre de ses missions liées à la police judiciaire, c'est à dire la constatation les infractions à la loi pénale, le rassemblement des preuves et la recherche des auteurs. Enfin, la Gendarmerie nationale est présente dans le cadre de ses missions liées à la sécurité routière, qui ont pour but d'éviter les blessés et les tués sur les routes.
- Des missions des gardes champêtres de la brigade intercommunale de l'environnement qui recherchent et constatent les délits et contraventions portant atteintes aux propriétés et à l'environnement ainsi qu'aux arrêtés de police. Ils sont également autorisés à constater les infractions au code de la route et à procéder à des épreuves de dépistage.

#### **Objectifs**:

- La visibilité des forces de l'ordre sur la voie publique,
- Lutte contre le sentiment d'insécurité,
- Délivrer des messages pédagogiques,

- Mise en œuvre d'actions de répression,
- Etre en capacité de répondre à une problématique sécuritaire très rapidement et efficacement.

Bénéficiaires : La population des communes de l'Agglomération du Saint-Quentinois

## **Description du projet**:

- Organisation d'opérations coordonnées entre la Police nationale, les polices municipales, la Gendarmerie nationale et la Brigade Intercommunale de l'Environnement sur des lieux précis (abords des établissements scolaires, quartier où se localisent de nombreuses violences urbaines) ou une thématique spécifique (contrôle alcoolémie, période des fêtes de fin d'année avec le Plan anti-holdup, lieu de fête des étudiants).
- Renforcement de l'action menée en matière de police des débits de boissons.

<u>Partenaires</u>: la Police nationale, les polices municipales de Saint-Quentin, Gauchy et Harly, la Gendarmerie nationale, et la BIE.

Responsable de l'action: La Police nationale et la Gendarmerie nationale (en fonction de la zone territoriale).

<u>Périmètre d'intervention</u>: Agglomération du Saint-Quentinois.

<u>Indicateurs d'évaluation</u>: nombre de faits constatés, d'interpellations réalisées, nombre d'actions de coordination.

### La résolution des conflits notamment les conflits de voisinage

#### Contexte:

Créé en 2006, le service de médiation sociale et familiale est un mode alternatif à la résolution des conflits qui vise à restaurer le lien social et la communication. Depuis sa mise en place, le service de médiation a trouvé pleinement sa place auprès de la population puisque les dossiers suivis sont passés de 122 en 2009 à 1 272 en 2019 (dont 334 pour la médiation de nuit) avec 2 618 interventions (dont 687 par la médiation de nuit).

Les polices municipales de Saint-Quentin, Gauchy et Harly, le garde-champêtre de Flavy-le-Martel et la Brigade Intercommunale de l'Environnement interviennent également dans le champ de la médiation (conflits de voisinage ...).

En raison de la recrudescence des actes de délinquance dans les transports en commun, le ministre de l'Intérieur et le ministre délégué chargé des Transports ont réuni pour la première fois depuis 2016, le comité national de sécurité des transports en commun.

En août 2020, un échange direct entre l'Etat, les collectivités et les professionnels des transports en commun a permis d'acter les décisions suivantes :

- Le doublement des patrouilles de policiers et de gendarmes dans les transports en commun sur l'ensemble du territoire national ;
- La généralisation de la vidéo-protection, pour dissuader les auteurs et faciliter le travail d'enquête en cas d'infractions : les ministres souhaitent que tous les nouveaux bus, trains et métros en soient équipés ;
- La mise en place d'une ligne téléphonique directe et dédiée entre les opérateurs de transports et les centres d'information et de commandement de la Police nationale et les centres d'opérations et de renseignement de la Gendarmerie nationale pour une prise en charge plus rapide ;
- L'expérimentation, dans des gares d'Île-de-France, à des heures matinales et tardives, de points d'accueil tenus par des policiers ou des gendarmes permettant une prise immédiate des plaintes pour les victimes d'infractions dans les transports ;
- Une extension, dans le cadre du continuum de sécurité, des pouvoirs des agents de sécurité privée afin de renforcer notre capacité de lutte contre la délinquance ;
- Enfin, parce que la protection des usagers passe aussi par la sécurité des personnels, le port des caméras piéton par les agents des sociétés de transport au contact du public sera généralisé.

Le Gouvernement souhaite agir en partenariat avec les territoires. Sous l'autorité des Préfets, un audit de sécurité de l'ensemble des réseaux de transports sera mené d'ici fin septembre pour identifier, partout en France, les bonnes pratiques et les mesures à prendre.

<u>Objectif</u>: Résoudre les conflits notamment les conflits de voisinage par l'intervention des polices municipales, du garde-champêtre de Flavy-le-Martel et de la Brigade Intercommunale de l'Environnement et du service de médiation.

**Bénéficiaires** : Les habitants de l'Agglomération

#### **Description du projet** :

### L'équipe de médiation de la Ville de Saint-Quentin assure des missions :

- de prévention, aide à la résolution des « petits » conflits entre usagers de l'espace public (nuisances sonores, rappel à la règle face à un comportement incivique...)
- de présence dans les halls d'immeuble.
- de présence de la médiation dans les transports en commun de 16 heures à 19h30.

La Ville de Saint-Quentin a ouvert une nouvelle étape de développement du service de médiation en intensifiant la présence sur des espaces sensibles et dans des horaires décalés pour lutter contre les squats dans les halls d'immeuble d'une part et pour améliorer le sentiment de sécurité dans les transports urbains d'autre part dans le cadre de la Convention partenariale entre la médiation, l'Agglo du Saint-Quentinois et Transdev Mobilités Réseau Pastel, relative à la sécurité des voyageurs et du personnel de conduite sur le réseau urbain pastel. Les médiateurs de nuit sont présents sur le terrain de 21 heures à minuit.

« Convention partenariale médiation / Réseau Pastel, relative à la sécurité des voyageurs et du personnel de conduite sur le réseau urbain Pastel »: Présence des médiateurs de la Ville de Saint-Quentin à bord du réseau de transport Pastel pour renforcer la sécurité des voyageurs et du personnel.

Les polices municipales de Saint-Quentin, Gauchy et Harly, le garde-champêtre de Flavy-le-Martel et la Brigade Intercommunale de l'Environnement interviennent également dans le champ de la médiation (conflits de voisinage ...). Ils pourront s'ils le souhaitent faire des stages d'observation avec l'équipe de médiation de Saint-Quentin.

<u>Partenaires</u>: les bailleurs sociaux et privés, l'Education nationale, les familles et les entreprises, le conciliateur de justice, Transdev Mobilités Réseau Pastel.

Responsables de l'action: Le service de médiation et la Police municipale pour la commune de Saint-Quentin, la Police municipale de Gauchy pour la commune de Gauchy, la Police municipale d'Harly pour la commune d'Harly, le garde-champêtre pour la commune de Flavy-le-Martel, la Brigade Intercommunale de l'Environnement sur les autres communes de l'Agglomération (Annois, Artemps, Aubigny-aux-Kaisnes, Bray-Saint-Christophe, Castres, Clastres, Contescourt, Cugny, Dallon, Dury, Essigny-le-Petit, Fayet, Fieulaine, Fonsomme, Fontaine-lès-Clercs, Fontaine-Notre-Dame, Grugies, Happencourt, Homblières, Jussy, Lesdins, Marcy, Mesnil-Saint-Laurent, Montescourt-Lizerolles, Morcourt, Neuville-Saint-Amand, Ollezy, Omissy, Remaucourt, Rouvroy, Saint-Simon, Seraucourt-le-Grand, Sommette-Eaucourt, Tugny-et-Pont, Villers-Saint-Christophe).

<u>Périmètre d'intervention</u>: Agglomération du Saint-Quentinois.

<u>Indicateurs d'évaluation</u>: Rapport d'activités annuel, nombre de sollicitations, réponses apportées.

## La lutte contre les cambriolages et les vols sur le territoire de l'Agglomération

#### Contexte:

La Police nationale, les polices municipales et la Gendarmerie nationale effectuent des patrouilles afin de prévenir ce type d'infraction.

Aussi, le dispositif « participation citoyenne » permet de compléter le maillage territorial.

Objectif: Lutter contre les cambriolages, les vols

**Bénéficiaires** : Population de l'Agglomération du Saint-Quentinois

## **Description du projet**:

A chaque cambriolage, la police technique et scientifique se déplace systématiquement. La Police nationale, grâce à la CAC (cellule anti-cambriolage, instance départementale) recense les périodes et les cibles critiques afin de définir un plan d'actions spécifiques, de prévention notamment auprès des victimes et de répression au travers de contrôle.

Concernant la Gendarmerie nationale, chaque cambriolage fait l'objet d'un protocole particulier. Une police technique et scientifique est systématiquement effectuée et l'enquête est confiée ou suivie par le groupe de recherches des atteintes aux biens de la compagnie de gendarmerie de Saint-Quentin. Des actions de sensibilisation sont également organisées auprès de publics spécifiques, comme les seniors.

Concernant les vols (en milieu agricoles, par ruse ...). La Gendarmerie nationale renforcera les campagnes de sensibilisation. Pour renforcer la vigilance des agriculteurs, le centre opérationnel de la Gendarmerie nationale envoie des messages d'alerte.

L'opération « tranquillité vacances », mise en place depuis 1974, participe également à une surveillance accrue des domiciles par les services de police.

La démarche de participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune, d'un quartier en les associant à la protection de leur environnement. Ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. Il n'a pas vocation à se substituer à l'action des forces de l'ordre.

Communes bénéficiant du dispositif : Castres, Clastres, Contescourt, Cugny, Dallon, Fayet, Flavy-le-Martel, Fontaine-lès-Clercs, Grugies, Homblières, Jussy, Lesdins, Marcy, Mesnil-Saint-Laurent, Morcourt, Ollezy, Omissy, Remaucourt, Saint-Simon, Seraucourt-le-Grand, Tugny-et-Pont, Villers-Saint -Christophe et bientôt Happencourt qui est en attente de signature).

Des réunions mensuelles avec les habitants sont également organisées dans les communes. Elles ont pour objet de présenter les acteurs de la sécurité pour que les habitants identifient les services œuvrant pour la sécurité sur le territoire, leur expliquer qui saisir et comment ces acteurs travaillent, d'écouter les habitants qui doivent faire part directement des problématiques rencontrées pour qu'elles soient traitées et afin de coordonner les actions, de faciliter les échanges et les remontées de terrain en dehors du cadre des affaires traitées en situation d'urgence et permettre un échange plus fluide et plus spontané avec les habitants lors d'un fait de délinquance.

<u>Partenaires</u>: Les polices municipales, Brigade Intercommunale de l'Environnement, les habitants.

Responsable de l'action : La Police nationale et la Gendarmerie nationale (en fonction de la zone territoriale).

<u>Périmètre d'intervention</u>: Agglomération du Saint-Quentinois.

<u>Indicateurs d'évaluation</u> : Evolution du nombre de cambriolages et du nombre de vols.

#### Actions de sécurisation des commerces

<u>Contexte</u>: 342 commerçants sur le territoire de l'Agglomération sont adhérents au dispositif d'appel à vigilance rapide par SMS. 30 alertes SMS ont été lancées en 2019.

<u>Objectif</u>: Informer et sensibiliser les commerçants sur les bonnes pratiques en matière de sécurité, sécuriser les points de vente.

**Bénéficiaires**: Les commerçants de l'Agglomération

<u>Description du projet</u>: Mettre en œuvre des actions d'information et de sensibilisation des commerçants sur les dispositifs existants, comme l'alerte SMS commerce, les partenariats entre la Police nationale, les polices municipales et la gendarmerie, concernant les signalements en amont des faits et comportements.

- Publication d'une fiche contacts sur la sécurité diffusée à tous les commerçants
- Publication d'un guide de conseils de prévention
- Réunions avec les représentants des commerçants pour les sensibiliser
- Dispositif d'appel à vigilance rapide par SMS. Il s'agit d'un service gratuit pour les commerçants.
   La CCI gère l'inscription des commerçants. Dès qu'il y a un vol, le commerçant compose le 17.
   En fonction de la situation décrite, le 17 lance l'alerte ou pas. Le message est rédigé par les forces de l'ordre. Il comprend 150 caractères.

<u>Partenaires</u>: Les Polices municipales, la Police nationale, la Gendarmerie nationale, la Chambre de Commerce de l'Industrie de l'Aisne, le Conseil du Commerce de Saint-Quentin.

Responsable de la fiche action : Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aisne.

<u>Périmètre d'intervention</u>: Agglomération du Saint-Quentinois.

<u>Indicateurs d'évaluation</u>: Nombre de commerçants inscrits dans le dispositif, évolution du nombre de délits à l'encontre des commerçants (vols, cambriolages).

#### Sensibilisation aux fraudes et aux vols par ruse

<u>Contexte</u>: Les seniors représentent 20 % de la population mais 74 % des victimes de fraudes à la carte bancaire, 61,1 % de vols par ruse et 51 % d'abus de confiance.

#### **Objectifs:**

- Intensifier le travail de prévention auprès des personnes âgées afin qu'elles adoptent les bonnes pratiques susceptibles de les protéger des actes délictueux.
- Protéger les personnes âgées contre les abus financiers.

<u>Bénéficiaires</u>: Personnes âgées à domicile ou en résidence et personnes en contact direct avec les personnes âgées par leur profession.

## **Description du projet :**

- Organiser des rencontres au sein des résidences pour personnes âgées et Béguinages.
- Sensibilisation des personnes âgées lors de temps forts type repas de fin d'année.
- Rappeler les conduites à tenir par le biais des journaux municipaux, par exemple.
- Diffuser des messages d'alerte via les sites internet, les réseaux sociaux.
- Délivrer des messages de prévention, les bonnes pratiques à adopter, en ce qui concerne les retraits au distributeur automatique de billets, par exemple. Les polices municipales de Saint-Quentin et de Gauchy proposent un accompagnement des personnes âgées d'au moins 70 ans et des personnes isolées et fragiles vers leur établissement bancaire ou postal.

<u>Partenaires</u>: la Police nationale, les centres communaux d'action sociale, les professionnels qui travaillent au quotidien avec les personnes âgées, la Direction des Quartiers de la Ville de Saint-Quentin, les brigades de protection de la famille, Agglomération du Saint-Quentinois.

**<u>Responsables</u>**: Les polices municipales de Saint-Quentin et de Gauchy et la Gendarmerie nationale.

<u>Périmètre d'intervention</u>: Agglomération du Saint-Quentinois.

<u>Indicateurs d'évaluation</u>: Evolution du nombre de vols par ruse, nombre d'opérations de sensibilisation organisées.

#### La lutte contre les dégradations

<u>Objectif</u>: Lutter contre les violences urbaines, notamment les atteintes au mobilier urbain, incendies de poubelles et véhicules sur la voie publique, par un dispositif de surveillance et d'intervention adapté.

**Bénéficiaires**: Population de l'Agglomération

## **Description du projet :**

- Coopération entre la Police nationale, les polices municipales, la Gendarmerie nationale pour la surveillance de la voie publique, grâce aux patrouilles, en particulier nocturnes (brigade anti-criminalité et service du commissariat de nuit) et à la vidéo-protection.
- Cartographie des faits de dégradations avec la localisation spatio-temporelle, par le logiciel CORTO (direction de la sécurité publique et de la protection des populations avec le concours du commissariat) afin de mieux cibler les secteurs et les horaires de renforcement de la surveillance.
- Cartographie gendarmerie des faits de dégradations avec la localisation spatio-temporelle par le logiciel Infocentre BI, afin de mieux cibler les secteurs et les horaires de renforcement de la surveillance.
- Contacts des forces de sécurité avec les personnes ressources sur les quartiers pour le renseignement opérationnel (référents de la participation citoyenne, bailleurs sociaux, gardiens d'immeubles).

<u>Partenaires</u>: La Direction de la Cohésion Communautaire, direction de la sécurité et de la protection des populations, les polices municipales, les bailleurs, les référents de la participation citoyenne.

**Responsables**: La Police nationale et la Gendarmerie nationale (en fonction de la zone territoriale).

<u>Périmètre d'intervention</u>: Agglomération du Saint-Quentinois.

<u>Indicateurs d'évaluation</u>: Evolution des faits de dégradations constatés.

## Fiche action n°20 (action nouvelle)

## Actions d'information sur les conséquences des feux (poubelles, voitures)

<u>Contexte</u>: Mettre en place et communiquer davantage sur les actions d'information dès le plus jeune âge sur les conséquences des feux (poubelles, voitures) et les risques encourus.

Objectif: Lutter contre les feux de poubelles, voitures.

**<u>Bénéficiaires</u>**: Les jeunes de l'Agglomération du Saint-Quentinois

## **Description du projet :**

- S'appuyer sur des temps forts dans lesquels le SDIS intervient comme la journée de la sécurité en partenariat avec l'Agglomération pour délivrer des messages d'alerte. Compléter l'intervention avec les conséquences des feux de poubelles et les conséquences pénales avec les risques encourus.

<u>Partenaires</u>: Agglomération du Saint-Quentinois, les associations du territoire, la Gendarmerie nationale, la Brigade Intercommunale de l'Environnement.

<u>Responsable</u>: Le Service départemental d'incendie et de secours en partenariat avec la Direction de la Cohésion Communautaire.

Périmètre d'intervention : Agglomération du Saint-Quentinois.

Indicateurs d'évaluation : Nombre d'actions mises en place.

## Fiche action n°21 (action nouvelle)

## Vidéo-protection

<u>Contexte</u>: La vidéo-protection vise à enrayer la délinquance mais aussi à dissuader les individus susceptibles de passer à l'acte. Elle permet également une réduction des délais d'intervention des forces de l'ordre pour plus d'efficacité et de réactivité.

<u>Objectif</u>: Installer des caméras de vidéo-protection pour faire la jonction sur les axes entrants/sortants ville centre et communes de 1ère couronne.

**Bénéficiaires**: Ensemble de la population de l'Agglomération

## **Description du projet:**

- Installation de caméras nomades sur les jonctions entre le territoire communal et le territoire de l'Agglomération du Saint-Quentinois avec l'autorisation des communes. Rédaction d'arrêtés (sous réserve de financement)

<u>Partenaires</u>: La Police nationale, la Gendarmerie nationale, les polices municipales, la Direction de la Sécurité et de la Protection des populations (Ville de Saint-Quentin), la Brigade Intercommunale de l'Environnement, les communes en fonctions des arrêtés qui seront pris.

Responsable de l'action : Agglomération du Saint-Quentinois.

<u>Périmètre d'intervention</u>: Agglomération du Saint-Quentinois.

<u>Indicateurs d'évaluation</u>: Nombre de caméras installées, nombre d'interpellations et d'affaires résolues grâce à ce dispositif.

#### Fiche action n°22 (action nouvelle)

#### Lutter contre les occupations illicites

<u>Contexte</u>: De nombreux espaces sur le territoire de l'Agglomération sont occupés illégalement de manière récurrente (les zones d'activités de Saint-Quentin et de Gauchy, friches industrielles ou parking de supermarchés, terrain d'aventure du quartier Europe...).

Cette occupation illégale peut entraîner des troubles :

- pour la sécurité publique : des branchements non licites effectués sur les bornes incendie et/ou électricité...,
- pour la tranquillité publique : installations gênant l'usage normal du terrain par les usagers (parking d'une zone industrielle ou commerciale, terrain servant à des activités municipales, sportives, culturelles...) ou encore qui ont lieu à proximité d'une zone d'habitation et provoquent de nombreuses doléances et plaintes de la part des riverains,
- pour la salubrité publique : présence de nombreux déchets, compte tenu de l'absence de bennes d'ordures ménagères ...

**Objectif**: Lutter contre les occupations illicites

**<u>Bénéficiaires</u>**: Les collectivités et les gestionnaires d'emprises foncières chargées de l'aménagement des ZAE (ex : la SEDA)

## **Description du projet**:

- Une aire d'accueil des gens du voyage est située sur la commune de Saint-Quentin. Elle est composée de 16 emplacements pouvant accueillir chacun 3 caravanes. La durée maximale du stationnement d'une famille sur l'aire est de trois mois, renouvelable une fois, hors situations exceptionnelles (scolarisation assidue des enfants, problèmes de santé, activité professionnelle salariée, formation professionnelle). Chaque emplacement est pourvu en eau, en assainissement et en électricité.
- Afin de se mettre en conformité avec le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de l'Aisne 2019-2025 concernant la création d'une aire de grand passage (prescription de 100 places), l'Agglomération va réaliser les travaux.

Aussi, l'Etat s'engage à mettre en œuvre tous les moyens pour faire cesser l'occupation illégale du domaine public conformément aux dispositions de l'article 9-II de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

<u>Partenaires</u>: Préfecture de l'Aisne, les instances judiciaires (Tribunal Administratif et Tribunal de Grande Instance).

<u>Responsable</u>: Agglomération du Saint-Quentinois - La Direction de la Sécurité Publique et de la Protection des Populations.

<u>Territoire d'intervention</u>: Agglomération du Saint-Quentinois.

<u>Indicateurs d'évaluation</u>: Nombre d'installations illicites, nombres de procédures engagées, nombre de décisions d'expulsion, nombre d'expulsions forcées.

## Le programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique et en matière de sécurité routière

#### Fiche action n°23

#### La prévention en matière de sécurité routière

<u>Contexte</u>: Tous les jours sont constatés des comportements dangereux qui ne respectent pas les consignes élémentaires de sécurité routière.

Objectif : Permettre à tous de maîtriser les règles de sécurité routière qui les mettent en sécurité.

**Bénéficiaires**: Les habitants de l'Agglomération du Saint-Quentinois

## **Description du projet:**

- Mise en place de la formation « permis piéton » :

Par la Police municipale de Saint-Quentin en direction des élèves de CE2 et de CM1 de Saint-Quentin, 20 à 25 classes (entre 600 et 800 élèves) sont formées chaque année. Pour l'édition 2019 du permis piétons, 799 élèves ont été touchés par l'action soit 38 classes, 693 permis ont été remis. Mise en place également de spectacles destinés aux élèves et ayant une portée ludique et didactique, et d'une piste « Junicode » à disposition des écoles pour sensibiliser les enfants au code de la route.

Par la Police municipale de Gauchy en direction des élèves de primaires (CE2, CM1 et CM2) qui sont formés chaque année (en 2019 : 135 élèves).

Par la Gendarmerie nationale en direction des élèves de primaire qui sont formés chaque année. La Gendarmerie nationale s'est dotée de nouveaux kits.

A l'issue des formations, une attestation de première éducation à la route (APER) qui valide l'acquisition de savoirs et de comportements liés à l'usage de la route (piéton, cycliste, passager d'un véhicule, etc.) est remise aux élèves lauréats.

- Mise en place d'actions par l'association de Prévention Routière.

Une action est organisée, une fois par an et par collège en direction des classes de 4ème. L'association de Prévention Routière est déjà intervenue à Gauchy, Harly, Flavy-le-Martel et Saint-Quentin. Il s'agit d'intervention de 2 heures par classe sur le code de la route, les risques d'accidentologie, les équipements de protection, les conduites addictives et qui s'appuie sur des supports ludiques.

Organisation d'actions de sensibilisation en direction d'un public seniors sur les thématiques suivantes : la vue, les réactions avec le réactiomètre (état sous médicament, alcool...). L'association dispose d'un simulateur de conduite. Des actions pourront être organisées dans les salles des fêtes, les CCAS ...

- Organisation par la Police municipale de Saint-Quentin de réunions d'information au sein des quartiers de la Ville sur l'utilisation et la détention d'éthylotests, afin de rappeler les dangers de l'alcool au volant, première cause de mortalité sur la route.
- Les gardes champêtres de la Brigade Intercommunale de l'Environnement pourraient intervenir en milieu scolaire.

<u>Partenaires</u>: La Police nationale, la Gendarmerie nationale, les Polices municipales de Saint-Quentin, Gauchy et Harly, l'association de Prévention Routière, l'Agglomération du Saint-Quentinois, l'Education nationale, les associations (comités des fêtes ...), la BIE.

<u>Responsables de l'action</u>: La Police municipale de Saint-Quentin, la Police municipale de Gauchy, la Gendarmerie, l'association de Prévention Routière.

<u>Périmètre d'intervention</u>: Agglomération du Saint-Quentinois.

<u>Indicateurs d'évaluation</u>: Nombre de permis remis, nombre d'évènements organisés (réunions d'information, temps forts).

## Fiche action n°24 (action nouvelle)

#### Village de la sécurité sur le circuit de Clastres

<u>Contexte</u>: La population riveraine du circuit peut parfois ressentir un sentiment d'insécurité, de vitesse excessive, de non-respect du code de la route des utilisateurs du circuit. Aussi, des actions de sensibilisation au respect de la sécurité routière seront proposées en direction des usagers du circuit de Clastres (ouvert à tous les publics), au travers de la mise en place d'un village de la sécurité sur le circuit.

Objectif : Sensibiliser au respect des règles de sécurité routière.

Bénéficiaires: Les habitants de l'Agglomération du Saint-Quentinois

## **Description du projet**:

- Mettre en place un village de la sécurité, une fois par an, au circuit de Clastres. Ce temps fort regroupera les acteurs de la prévention et de la sécurité autour de stands d'information et de démonstration.

<u>Partenaires</u>: la Police nationale, la Gendarmerie nationale, les Polices municipales de Saint-Quentin, Gauchy et Harly, la Prévention routière, les assurances, les mutuelles, le Service Départemental d'Incendie et de Secours, la Brigade Intercommunale de l'Environnement.

Responsable de l'action : Agglomération du Saint-Quentinois - Direction de la cohésion communautaire.

<u>Périmètre d'intervention</u>: Agglomération du Saint-Quentinois.

<u>Indicateurs d'évaluation</u>: Nombre de personnes sensibilisées, (outil d'évaluation de type quizz code de la route), évolution du ressenti de la population.

#### Le plan de sécurité aux abords des écoles et aux abords des arrêts de bus scolaires

<u>Contexte</u>: Aux abords des écoles et des arrêts de bus scolaires, tous les jours sont constatés des comportements dangereux notamment de parents d'élèves qui ne respectent pas les consignes élémentaires de sécurité pour la protection de leurs enfants (en matière de dépose des enfants, de stationnement, de circulation automobile).

**Objectif**: Sécuriser les enfants.

Bénéficiaires : Les habitants de l'Agglomération

## **Description du projet:**

Le plan Vigipirate est toujours en vigueur aux abords des écoles (stationnement interdit ...). Il conviendra de refaire une campagne d'affichage VIGIPIRATE.

Des aménagements ont été réalisés à la sortie des écoles de Saint-Quentin : passages piétons repeints, ralentisseurs, panneaux annonçant la proximité d'établissements scolaires, zones 30. Des agents municipaux font traverser les enfants aux horaires d'entrées et de sorties des écoles. La Police municipale est présente aux sorties des écoles. Un projet de vidéo verbalisation est en cours, rue Gabriel Girodon. Des campagnes de communication sont également mises en place.

Les Polices municipales de Gauchy et Harly, le garde-champêtre de Flavy-le-Martel interviennent également aux entrées et sorties d'écoles.

Sur signalement des communes, la Brigade Intercommunale de l'Environnement intervient également aux entrées et/ou sorties d'écoles.

Partenaires: L'Education nationale, la Police nationale, la Gendarmerie nationale.

<u>Responsables de l'action</u>: Les personnels communaux (polices municipales, ATSEM, garde-champêtre ...), la Brigade Intercommunale de l'Environnement, les établissements scolaires.

<u>Périmètre d'intervention</u>: Agglomération du Saint-Quentinois.

Indicateurs d'évaluation : nombre de procès-verbaux et de véhicules enlevés, bilan des travaux réalisés

## Actions conjointes en matière de contrôle de vitesse sur le territoire de l'Agglomération

<u>Contexte</u>: La vitesse et l'alcool au volant sont des facteurs aggravants dans la survenue d'accident de la circulation routière.

## **Objectifs**:

- Quadriller le territoire de l'Agglomération,
- Mener des actions de prévention et de répression.

**Bénéficiaires** : Les usagers de la route

## **Description du projet**:

- Mettre en œuvre des opérations coordonnées entre la Police nationale, les polices municipales, la Gendarmerie nationale et la Brigade Intercommunale de l'Environnement sur des thématiques (alcool, vitesse) ou à l'occasion d'événements importants (manifestation, rassemblement...).

<u>Partenaires</u>: Les polices municipales de Saint-Quentin, Harly et Gauchy, la Police nationale, la Gendarmerie nationale, la Brigade Intercommunale de l'Environnement.

**Responsables de l'action**: La Police nationale et la Gendarmerie nationale (en fonction de la zone territoriale).

<u>Périmètre d'intervention</u>: Agglomération du Saint-Quentinois.

<u>Indicateurs d'évaluation</u>: Evolution des statistiques de l'accidentologie liée à la vitesse; nombre d'infractions relevées lors des contrôles.

## Fiche action n°27 (action nouvelle)

#### Sécurité routière aux abords du circuit de Clastres

#### **Contexte:**

Le département de l'Aisne enregistre un indice de gravité des accidents corporels de 14,9, ce qui le place nettement au-dessus de la moyenne nationale qui s'est établi à 5,87 en 2019.

En 2019, le département de l'Aisne a connu 207 accidents corporels (dont 29 mortels). Parmi les principales causes des accidents corporels : l'imprudence (22,7%), la vitesse (20,29%) et le refus de priorité (19,32%). Concernant les principales causes des accidents mortels nous avons : la vitesse (24 %), L'alcoolémie et stupéfiants (13,7%).

**Objectif :** Sécuriser les évènements d'ampleur organisés sur le circuit de Clastres.

**<u>Bénéficiaires</u>**: Tout public

#### **Description du projet:**

Des réunions « sécurité » sont organisées avant chaque rassemblement important (stationnement, circulation...) qui associent toutes les forces de l'ordre dans le cadre de la préparation.

Des actions de prévention sont également mises en place le jour J (prévention alcool ...).

**Partenaires :** La Police nationale, la Gendarmerie nationale, la Brigade Intercommunale de l'Environnement.

Responsables de l'action : Sous-Préfecture et Agglomération du Saint-Quentinois.

<u>Périmètre d'intervention</u>: Agglomération du Saint-Quentinois.

<u>Indicateurs d'évaluation</u>: Nombre de réunions organisées et thématiques abordées.

#### La Commission locale de sécurité routière

<u>Contexte</u>: La Ville de Saint-Quentin est un territoire vivant en constante évolution, sur lequel sont établis des règles de stationnement et des plans de circulation. Les aménagements urbains, rénovation des quartiers, l'implantation d'entreprises ... sont autant de facteurs intervenant sur ces mutations urbaines qui impactent la circulation et le stationnement dans la ville. Il peut aussi s'agir de situations plus particulières ou individuelles.

Objectif : Améliorer les conditions de stationnement et de circulation dans la Ville de Saint-Quentin.

<u>Bénéficiaires</u>: La population, les services de secours, les sociétés de transports en commun et autres acteurs du transport de personnes et des marchandises, les services publics, les acteurs économiques.

#### **Description du projet**:

La commission locale de sécurité routière est chargée de recueillir, d'instruire et de proposer des mesures ou des aménagements pour apporter des solutions aux problèmes soulevés. Les avis de cette commission présidée par un élu sont soumis à l'approbation du maire de Saint-Quentin.

<u>Partenaires</u>: La Police nationale, le Service Départemental d'Incendie et de Secours, l'association des commerçants, Pastel, les taxis.

<u>Responsable de l'action</u> : Ville de Saint-Quentin - La Direction de la Sécurité et de la Protection des Populations.

**Territoire d'intervention :** Saint-Quentin.

<u>Indicateurs d'évaluation</u>: Nombre de dossiers traités, nombre de solutions apportées, statistiques accidentologie.

#### Le programme d'actions pour la police des campagnes et de l'environnement

## Fiche action n°29 (action nouvelle)

#### La lutte contre les dépôts sauvages, la pollution

**Contexte**: En 2019, la Brigade Intercommunale de l'Environnement a constaté 97 dépôts sauvages. 18 procèsverbaux électroniques à 68 € ont été dressés et 20 procès-verbaux ont été transmis au procureur.

**Objectif**: Lutter contre les dépôts sauvages, la pollution.

**<u>Bénéficiaires</u>**: Les habitants de l'Agglomération

#### **Description du projet:**

Sur le territoire l'Agglomération, il s'agit plutôt de dépôt de gravats et de dépôts sauvages dans les chemins ruraux. La difficulté qui se pose est d'identifier les auteurs.

Pour renforcer l'action, il conviendrait de :

- Sensibiliser les usagers à contacter les services de police municipale, la Brigade Intercommunale de l'Environnement, lorsqu'ils sont témoins d'un dépôt sauvage.
- Sensibiliser les usagers des chemins ruraux (agriculteurs, chasseurs ...) aux bons gestes à adopter, par exemple, refermer les barrières lorsqu'elles existent après son passage.
- Sensibiliser et communiquer sur les risques encourus (par exemple, un professionnel qui abonne des gravats sur un chemin après un chantier est considéré comme un abus de confiance dans la mesure où le prix de l'enlèvement des gravats a été payé par le particulier. Mettre en place une campagne de communication en faisant des comparaisons entre le montant d'une amende et le coût d'une carte professionnelle pour se rendre en déchetterie.
- Dans le cadre des marchés publics ou des travaux chez des particuliers, réfléchir un système qui permettrait de tracer les déchets jusqu'à leur destination (déchetteries ...). Les déchetteries pourraient délivrer une attestation précisant que les déchets ont bien été apportés en déchetterie. A intégrer dans les CCTP des marchés publics.

Responsable de l'action : Agglomération du Saint-Quentinois - Brigade Intercommunale de l'Environnement.

<u>Périmètre d'intervention</u>: Agglomération du Saint-Quentinois.

<u>Indicateurs d'évaluation</u>: Evolution du nombre de dépôts, de pollution. Nombre d'actions de sensibilisation/information mises en place.

#### Fiche action n°30 (action nouvelle)

## La lutte contre le braconnage, contre les atteintes aux espèces protégés et le non-respect de la réglementation en matière de chasse et de pêche

<u>Contexte</u>: Sur le territoire de l'agglomération du Saint-Quentinois, il s'agit essentiellement de trafic d'espèces protégées (transport de carpes, chardonneret), de braconnage de nuit et de non-respect de la règlementation en matière de chasse et de pêche.

<u>Objectif</u>: Lutter contre le braconnage, contre les atteintes aux espèces protégées et le non-respect de la réglementation en matière de chasse et de pêche.

**<u>Bénéficiaires</u>**: Les habitants de l'Agglomération

#### **Description du projet**:

L'Office Français de la Biodiversité (OFB) est le principal intervenant dans ce domaine.

Les délégations coordonnent et animent les services départementaux dans les domaines de la police de l'environnement, de la connaissance et de l'appui technique.

Les services départementaux de l'OFB sont constitués d'agents commissionnés par le Ministère chargé de la chasse et assermentés auprès des tribunaux (agents techniques et techniciens de l'environnement). La vocation de ces inspecteurs de l'environnement est d'exercer les missions de police l'environnement grâce à leur répartition sur tout le territoire et à leur connaissance de la faune et de ses habitats. Ils conduisent également des actions techniques, de formation et d'information et apportent conseil et expertise auprès des différents acteurs locaux (administrations, collectivités, chasseurs, usagers de la nature).

La Brigade Intercommunale de l'Environnement intervient aussi concernant le transport d'espèces protégées et la lutte contre le braconnage notamment sur transmission d'information de l'Office Français de la Biodiversité mais aussi des polices et de la Gendarmerie nationale qui sont sensibilisées sur ces sujets et qui peuvent faire les premières constatations (relevé identité, véhicule utilisé, photos des espèces concernées...).

La Brigade Intercommunale de l'Environnement intervient aussi suite à des dénonciations ou effectue des contrôles avec les gardes-chasse et pêche.

<u>Partenaires</u>: La Police nationale, les polices municipales, la Gendarmerie nationale, la Brigade Intercommunale de l'Environnement, les gardes-chasse, la Fédération départementale de la Pêche et de la Protection des Milieux Aquatiques (FDPPMA).

Responsable de l'action : Office Français de la Biodiversité.

<u>Périmètre d'intervention</u>: Agglomération du Saint-Quentinois.

<u>Indicateurs d'évaluation</u>: Evolution des faits constatés, des faits élucidés.

# Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de l'Agglomération du Saint-Quentinois 2020 - 2022

	Fait à , le	
Pour l'Etat,	Pour le Tribunal de Grande Instance de Saint-Quentin,	Pour la Police Nationale,
Le Préfet de l'Aisne	Le Procureur de la République	Le commissaire de Police, Chef de la circonscription de sécurité publique de Saint-Quentin
Pour la Gendarmerie nationale,	Pour la Présidente de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,	Pour la commune d'Annois,
Le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie départemental de l'Aisne	Le Vice-président en charge de la politique de la ville et de la récidive	Le Maire
Pour la commune d'Artemps,	Pour la commune d'Aubigny-Aux- Kaines	Pour la commune de Bray-Saint-Christophe,
Le Maire	Le Maire	Le Maire
Pour la commune de Castres,	Pour la commune de Clastres,	Pour la commune de Contescourt,
Le Maire	Le Maire	Le Maire

Pour la commune de Cugny,	Pour la commune de Dallon,	Pour la commune de Dury,
Le Maire	Le Maire	Le Maire
Pour la commune d'Essigny-le- Petit,	Pour la commune de Fayet,	Pour la commune de Fieulaine,
Le Maire	Le Maire	Le Maire
Pour la commune de Flavy-le- Martel,	Pour la commune de Fonsomme,	Pour la commune de Fontaine- lès-Clercs,
Le Maire	Le Maire	Le Maire
Pour la commune de Fontaine- Notre-Dame,	Pour la commune de Gauchy,	Pour la commune de Grugies,
Le Maire	Le Maire	Le Maire
Pour la commune d'Happencourt,	Pour la commune d'Harly,	Pour la commune d'Homblières,
Le Maire	Le Maire	Le Maire

Pour la commune de Jussy,	Pour la commune de Lesdins,	Pour la commune de Marcy,
Le Maire	Le Maire	Le Maire
Pour la commune de Mesnil- Saint-Laurent,	Pour la commune de Montescourt- Lizerolles,	Pour la commune de Morcourt,
Le Maire	Le Maire	Le Maire
Pour la commune de Neuville-Saint-Amand,	Pour la commune d'Ollezy,	Pour la commune d'Omissy,
Le Maire	Le Maire	Le Maire
Pour la commune de Remaucourt,	Pour la commune de Rouvroy,	Pour la commune de Saint-Quentin,
Le Maire	Le Maire	Le Maire
Pour la commune de Saint- Simon,	Pour la commune de Seraucourt- le-Grand,	Pour la commune de Sommette- Eaucourt,
Le Maire	Le Maire	Le Maire

Pour la commune de Tugny-et-Pont,

Pour la commune de Villers-Saint-Christophe,

Le Maire

Le Maire